

*Les Archives Municipales
de Bourbriac
sous la Révolution.*

*Pays d'Argoat N° 14
Y. Botrel*

Le 1^{er} septembre 1928, les archives départementales rétrocèdent à la mairie de Bourbriac un cahier de délibération de la municipalité de cette commune couvrant la période allant du 7 novembre 1790 au 2 floréal an II (21 avril 1794). La mairie accuse réception de cet envoi le 4 septembre 1928.

De surcroît, dans la bibliographie de son ouvrage, *L'Esprit public dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution*, Hervé Pommeret mentionne deux cahiers de délibération de la municipalité cantonale de Bourbriac du 1^{er} pluviôse an IV à prairial an VIII (21 janvier 1796 à mai-juin 1800).

La totalité de ces archives a aujourd'hui disparu et il est donc intéressant d'en reconstituer même partiellement le contenu. L'abbé Bertrand Loyer, vicaire à Bourbriac, a publié durant l'année 1923 dans son bulletin. Le *Clocher de Saint-Briac*, une quinzaine d'articles sur la période révolutionnaire. Certains d'entre eux reprennent ou citent les archives municipales de la commune avec des mentions explicites telles que «archives communales» ou «texte original».

De son côté, Hervé Pommeret mentionne dans *L'Esprit public dans les Côtes-du-Nord* quelques références puisées dans ces archives.

La série 4 L des archives départementales des Côtes-du-Nord (fonds du district de Guingamp) et la série 1 L pour les élections permettent de retrouver d'autres éléments, surtout en ce qui concerne les réquisitions qui figurent dans les registres des autres municipalités.

Municipalités communales et cantonales de Bourbriac sous la Révolution

• Première municipalité (1790),

Maire : **Jean Lozahic** ;

officiers municipaux : René Le Pallier, Sébastien Le Men, Jean Chermat, Jean Jégou, François Le Cocq
(source : liste des citoyens actifs, 25 avril 1790, série 1 L.)

- 3 novembre 1790, **Bernard Le Bonté**, élu maire (1 L)

- 20 novembre 1792, il est encore maire.

- 2 juin 1793, **Bertrand Trovel** est maire (4 L 63).

Le 26 décembre 1794, Bertrand Trovel est toujours maire (voir état civil des décès de Bourbriac le 6 nivôse an III). Il est probable que Bertrand Trovel resta maire jusqu'en octobre 1795.

• La constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) institue les municipalités de canton.

10 brumaire an IV (1^{er} novembre 1795), **Jean Lozahic** est élu président de l'administration municipale du canton.

16 fructidor an IV (2 septembre 1796), **François Le Cocq** est élu président ; agent, Louis Lachater ; adjoints, Guillaume Le Meur puis Joseph Graët (1 L).

Le 22 septembre 1797, **Laurent Le Cocq** (fils du précédent) est président temporaire (voir en-tête du registre des mariages de Bourbriac le 1^{er} vendémiaire an VI).

En novembre-décembre 1797, **René Le Pallier** est président (voir 1 L 162 frimaire an VI qui porte par erreur Jean Le Pallier).

Le 13 février 1798 (15 messidor an VI), **Ollivier Le Cocq** fait suivre sa signature de la mention de président (voir mariages Bourbriac).

Le 30 mars 1799, Ollivier Le Cocq président (1 L).

- La constitution de l'an VIII rétablit les **municipalités communales**.

Du 9 thermidor au 20 fructidor an VIII (25 juillet- 6 septembre 1800), **Mathurin Bourges**, maire provisoire de Bourbriac.

20 fructidor an VIII au 16 messidor an IX (6 septembre 1800 au 5 juillet 1801), **Ambroise Le Guillou-Kergoat**, maire (voir 3 M 275 la composition du conseil municipal).

Biographie sommaire des maires et présidents de l'administration municipale du canton

Jean Lozahic

Né vers 1753, décédé en 1812. Cultivateur à Tannoedou.

Premier maire de Bourbriac en 1790,

Juge de paix du canton de Bourbriac le 3 novembre 1790 (4 L 4).

Administrateur du département des Côtes-du-Nord en 1790.

Démissionne de son mandat au cours du premier trimestre 1792 (4 L 5).

En janvier 1793, il est nommé commissaire pour l'inventaire des chapelles de Bourbriac et Coadout (4 L 5).

Membre du comité de surveillance de Bourbriac en 1794 (100 L 8).

Président de l'administration municipale du canton du 10 brumaire an IV (1^{er} novembre 1795) au 16 fructidor an IV (2 septembre 1796).

Acheteur de biens nationaux de seconde origine.

Conseiller municipal le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800) (3 M 275).

Bernard Le Bonté

Né vers 1741, décédé le 2 frimaire an XI.

Cultivateur au village de Pors an Fouler.

Membre du général de la paroisse en 1789, participe à la rédaction des cahiers de doléances.

Elu maire le 3 novembre 1790 (1 L), occupe le poste au moins jusque fin novembre 1792.

Membre du comité de surveillance du 29 pluviôse an II au 29 messidor an II (100 L 8).

Greffier du juge de paix le 10 brumaire an IV (1^{er} novembre 1795). Il était le cousin germain de Jean Lozahic.

Bertrand Trovel

Né vers 1748, décédé en 1812. Il habitait Kerlo Vraz.

Trésorier en fonction en mars 1789.

Membre de la municipalité en 1792 (4 L 89).

Maire en 1793 (mentionné à ce poste le 2 juin 1793 (4 L 63).

Occupe encore ce poste le 6 nivôse an III (26 décembre 1794, état civil des décès de Bourbriac).

Conseiller municipal le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800).

François Le Cocq

Né vers 1735 à Allineux (Allineuc ?), décédé le 12 août 1808 à Bourbriac.

En 1768, meunier au Bois de la Roche (Coadout), demande d'affermier le moulin de Corong à Bourbriac (*E 1206*).

En 1787, le duc de Penthièvre lui consent le droit de bâtir un nouveau moulin au Corong. Citoyen actif et éligible.

Membre de la première municipalité (1790).

Elu président de l'administration cantonale le 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796).

Réélu le 1^{er} germinal an V (21 mars 1797) président de l'administration municipale du canton.

Adjoint au maire le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800), il occupe toujours cette fonction en l'an XII (*voir Clocher de Saint-Briac n° 50, 1923*).

Laurent Le Cocq (fils du précédent)

Né vers 1765, décédé le 16 juin 1837. Meunier au Corong.

17 avril 1793, commissaire pour dresser l'état des biens des émigrés sur la commune de Bourbriac.

Le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797), président de la municipalité de canton (*1 L*) (mention sur les registres d'état civil de Bourbriac de : «Laurent Le Cocq, président temporaire»).

Acheteur de biens nationaux de seconde origine avec associé en l'an VII.

Conseiller municipal le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800) (*3 M 275*).

René Le Pallier

Né vers 1730. Cultivateur au village de Leindevet ; beau-frère de Bernard Le Bonté.

René Le Pallier est président lors de la rédaction des cahiers de doléances (31 mars 1789).

Officier municipal dans la première municipalité (liste des citoyens actifs).

Président de la municipalité cantonale en frimaire an VI (novembre-décembre 1797) (*1 L 162*).

Le 13 février 1798, il est encore président (*voir mariages Bourbriac*).

Membre du conseil municipal nommé le 7 septembre 1800 (20 fructidor an VIII) jusqu'à son décès en 1806 (*3 M 275*).

Ollivier Le Cocq

Sans rapport apparent avec les précédents Le Cocq

Né vers 1736, décédé le 1^{er} ventôse an XII (février 1804).

Cultivateur au bourg.

Citoyen actif non éligible de Bourbriac en avril 1790.

Membre du comité de surveillance en 1794 (an II).

Le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797), il est jugé digne de siéger éventuellement à la municipalité de canton (*1 L*).

De fait, le 2 germinal an VI (22 mars 1798), on le retrouve élu président d'administration municipale du canton.

Le 21 thermidor an VI (8 août 1798), rapport de Guerguin, commissaire du pouvoir exécutif (*1L*): «Ollivier Le Cocq, homme âgé, incapable au travail par son peu d'écriture, attaqué d'une forte surdité ce qui le met dans le cas de ne point comprendre ce qui se

passé aux séances que par la lecture. Au surplus, très assidu aux assemblées et se rendant au bureau quand il y est invité.»

Le 2 brumaire an VII (23 octobre 1798), il donne sa démission de commandant de la garde nationale du canton.

Réélu à son poste de président le 10 germinal an VII (30 mars 1799) (1 L).

Le 22 vendémiaire an VIII (20 octobre 1799), achète avec associés un bien national de seconde origine.

Le 10 décembre 1799, victime de l'incursion des chouans (il reçoit avec d'autres, la bastonnade sur la place publique).

Conseiller municipal le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800) (3 M 275).

Mathurin Bourges

Né en 1758, décédé en 1818.

Citoyen actif non éligible (avril 1790) (1 L).

30 novembre 1790, assesseur du juge de paix (1 L).

10 novembre 1792, il est encore à ce poste. Pluviôse an II, fait partie de diverses commissions qui inventorient l'argenterie de la fabrique et les biens des émigrés.

Messidor an II (juillet 1794), il est cité comme ayant participé aux processions nocturnes interdites.

Officier public de Bourbriac, maire provisoire du 25 juillet au 6 septembre 1800.

Acheteur de biens nationaux de seconde origine.

Conseiller municipal le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800).

Juge de paix provisoire en 1801.

Ambroise Le Guillou-Kergoat

Né vers 1770-1772. Receveur des droits d'enregistrement à Bourbriac.

Mentionné enregistreur en juillet 1791 et membre de la garde nationale (*Clocher de Saint-Briac du 8 juillet 1923*).

En l'an IV, il est receveur de l'enregistrement et des domaines nationaux et est victime de l'incursion des chouans qui lui volent sa caisse (11 mars 1796).

L'an VII (1^{er} germinal), il n'occupe plus le poste depuis une période indéterminée. Il est ce jour-là, proclamé électeur du canton.

Le 12 brumaire an VIII (3 novembre 1799), il aurait proposé sa candidature au poste de commissaire du pouvoir exécutif du canton.

Maire, du 6 septembre 1800 au 5 juillet 1801, date à laquelle il part habiter Plésidy.

Acheteur de biens nationaux.

Continue sa carrière politique après la Révolution.

Conseiller municipal, juge de paix, conseiller d'arrondissement en 1833 et 1836.

Est en butte à l'hostilité du clergé (lettre de M. Le Mat, curé-doyen de Bourbriac au sous-préfet en 1806).

Les délibérations

Dimanche 31 juillet 1791 : délibération de la municipalité de Bourbriac qui constate la prestation de serment de Jean-Marie Le Cam, vicaire.

20 novembre 1792 : conformément aux décrets des 20, 21 et 22 novembre 1790, la municipalité de Bourbriac constitue la commune en sections¹. Six sections sont ainsi constituées : Helloc'h, le bourg, Rubertel, Langoat, Kerias, Saint-Houarneau (4 L 89).

12 décembre 1792 : protestation de la municipalité de Bourbriac qui demande à conserver les ornements de son église qui ont été attribués à la municipalité de Plouagat (4 L 3).

3 janvier 1793 : requête de la municipalité afin que soient gardées ouvertes les chapelles de Danoët et Saint-Houarneau (4 L 5).

31 janvier 1793 : requête de la municipalité afin d'obtenir une réduction de la contribution pour 1792. La requête sera repoussée (4 L 14).

5 juillet 1793 : délibération au sujet de l'exploitation forestière de Coat Liou.

An II

5 octobre 1793 (troisième jour de la seconde décade du premier mois de la seconde année de la République), réquisition : le canton de Bourbriac doit 150 quintaux d'avoine à la cavalerie ; la commune de Bourbriac doit fournir 284 quintaux de seigle. Chaque semaine, la commune de Bourbriac doit approvisionner le marché de Guingamp de 15 quintaux de blé.

29 pluviôse (17 février 1794) : réquisition de 20 quintaux de blé noir. Par délibération de la commune de Bourbriac, le comité de surveillance est constitué et siège la première fois le 29 pluviôse (17 février 1794). Membres : Bernard Le Bonté, Ollivier Le Cocq, Jean Lozahic, Jean Chermat (le jeune), Joseph-Marie Gestin, Jacques Morizo, Jean Jégou (de Coat Forn), Le Saint (curé), René Le Graët, Pierre Le Magoarou, Louis Jacquet, Joseph Le Floc'h.

8 ventôse (26 février 1794) : réquisition de 10 lits pour loger le bataillon de la Dordogne.

13 ventôse (3 mars 1794) : réquisition pour le marché de Quintin de 78 quintaux de seigle et 24 quintaux d'avoine.

21 ventôse (11 mars) : réquisition de chanvre, beurre, œufs.

25 ventôse (15 mars) : réquisition pour le marché de Quintin de 9 boisseaux de seigle, 3 d'avoine, 3 de blé.

9 germinal (29 mars 1794) : réquisition de 60 hommes pour la route Guingamp-Plésidy.

12 germinal (1^{er} avril 1794) : réquisition de 400 livres de beurre pour les équipages de la marine à Lorient.

24 germinal (13 avril 1794) : réquisition de 50 quintaux de seigle.

25 germinal (14 avril 1794) : réquisition de 225 quintaux de grains pour venir en aide aux campagnes d'Ile et Vilaine dévastées par les Vendéens.

16 prairial (4 juin 1794) : réquisition de 600 livres de beurre.

11 thermidor (29 juillet 1794) : réquisition de 7 chevaux dans le canton.

14 thermidor (1^{er} août 1794) : réquisition de 6 bœufs pour l'étape des soldats.

10 fructidor (27 août 1794) : réquisition de 50 quintaux d'avoine, foin, paille et 142 quintaux de grains.

28 fructidor (19 septembre 1794) : réquisition de 4 quintaux de froment, 10 quintaux de seigle, 6 quintaux d'avoine, 4 quintaux de blé noir.

An III

7 vendémiaire (28 septembre 1794) : réquisition de 29 quintaux de seigle pour l'échanger contre du sel avec le district de Guérande.

9 brumaire (30 octobre 1794) : réquisition de 20 voitures pour le transport des grains, paille, foin qui aura lieu le 17 de ce mois.

27 brumaire (17 novembre 1794) : la commune doit approvisionner le marché de Guingamp.

23 frimaire (13 décembre 1794) : réquisition de cochons gras.

28 frimaire (18 décembre 1794) : réquisition de seigle.

9 nivôse (29 décembre 1794) : réquisition de 15 quintaux d'avoine et 5 milliers de foin.

18 nivôse (7 janvier 1795) : réquisition.

19 pluviôse (7 février 1795) : réquisition de 2 voitures.

4 ventôse (22 février 1795) : 4 hommes de Bourbriac sont requis pour faire partie de la garde territoriale.

7 ventôse (25 février 1795) : réquisition de 80 quintaux de seigle, 130 quintaux d'avoine, 6 milliers de foin, 3 milliers de paille.

9 prairial (28 mai 1795) : fourniture de vieux chiffons pour faire du papier (1207 livres sont fournies par Bourbriac).

An IV

10 brumaire (1^{er} novembre 1795) : extrait du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Bourbriac (1 L).

Election du juge de paix et de la municipalité (Sylvestre Guézennec est élu juge de paix mais décline son élection ; Vincent Henry le remplace).

11 brumaire (2 novembre) : réquisition de 40 milliers de paille et de foin.

Pas de date précise mais probablement au début de l'année : en l'an IV, l'ancienne sacristie dans l'église est désignée comme maison d'arrêt.

L'écurie du presbytère reçoit les animaux «prévenus d'avoir commis des délits ruraux (sic)». (Bertrand Loyer, *Le Clocher de Saint-Briac*, n°33 - 19 août 1923.)

2 ventôse (21 février 1796) : le commissaire du directoire exécutif rappelle dans une séance publique que «la juste punition du dernier des rois sera célébrée par toutes les communes de la république, même dans les armées de terre et de mer... Pour entretenir, entre les citoyens, la concorde et l'union des esprits... [il requiert] que la municipalité fasse célébrer la fête civique et mette en activité les rôles de l'emprunt forcé.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°33 - 19 août 1923).

8 ventôse (27 février 1795) : «Je soussigné Sylvestre Guézennec déclare par le présent me démettre purement et entièrement de la charge de greffier de juge de paix, vu l'impossibilité où je me trouve de pouvoir remplir ladite charge, de tenir et entretenir mon ménage, manœuvrer mes terres, vu la difficulté qu'on a de trouver des domestiques et des journaliers et qu'ayant une famille nombreuse à vivre et à soutenir et que n'ayant pas assez de temps. Je déclare me démettre entièrement de la dite charge de ce jour ainsi que de toutes autres charges en la justice de paix dont je peux avoir été nommé élu par Vincent Henry, juge de paix, à qui il appartient de nommer un autre à mon lieu et place à Bourbriac, ce jour 8 ventôse de l'an IV de la république française une et indivisible.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°34 - 24 août 1923.)

21 ventôse (11 mars 1796) : allusion à une incursion des chouans dans la commune qui oblige la municipalité à demander au département une garnison de 25 à 30 soldats «afin de repousser et même de saisir les ennemis du repos public». Faute de soldats, la municipalité réclame des fusils et des munitions et menace d'en référer au général Valleteaux si elle n'en obtient pas. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°24 - 24 août 1923.)

An IV (sans date précise) : le citoyen Ambroise Guillou, receveur de l'enregistrement et des domaines nationaux dépose un procès-verbal pour un vol opéré dans sa caisse par une vingtaine de chouans. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°36 — 9 septembre 1923.)

Ventôse an IV (mars 1796) : «La vérité est une et doit être sacrée, célestes noms chéris Nous, citoyens commandant la place de Guingamp, le général Valletaud et commissaire du pouvoir exécutif du département, réclamons une justice.

Pillés, dévastés, volés, nos propriétés, intérieurs, dans le présent mois par les chouans tant à cheval qu'à pied, craignant encore plus pour les dépôts publics, nous avons pris le parti conformément aux lois de nous rendre dans l'enceinte de cette commune. Nous avons transporté tous les registres de la municipalité, ceux qui concernent les contributions foncières, mobilières, le bureau de l'enregistrement et des domaines nationaux.

Dans cette circonstance critique nous ne savons pas comment nous y prendre pour la sûreté générale. Les dommages que nous avons essuyés, la perte de nos effets, nous empêchent de retourner dans nos foyers et de transporter les dépôts publics.

Prêts à servir la patrie, le désir que nous avons de lui être utiles nous engage à demander main-forte ; notre canton est considérable ; mais avec notre civisme et 30 hommes nous pourrions repousser les ennemis du repos public et continuer nos fonctions ; sans cela citoyens il nous est impossible de rentrer dans notre canton parce que les fripons qui nous volent et qui nous pillent n'en veulent qu'aux bons citoyens, surtout aux fonctionnaires publics.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°33 - 19 août 1923.)

Notes explicatives ; le 11 mars 1796, 12 chouans venus de Kerbastard en Lanrivain, entrent à 9 heures du matin à Bourbriac, gros bourg de 400 habitants, visitent et pillent les patriotes et se retirent avant l'arrivée de la colonne de secours venue de Guingamp... (Hervé Pommeret, *La Deuxième Chouannerie*).

Selon Hervé Pommeret, la municipalité de Bourbriac tient ses séances à Guingamp et cite la date du 24 germinal (13 avril). Elle y est probablement depuis le 22 ventôse an IV.

22 ventôse (13 mars) : le commissaire du pouvoir exécutif défend de faire aucune convocation publique au son de la cloche pour inviter les citoyens à l'exercice d'un culte. Un ministre qui le ferait serait puni conformément à la loi.

La municipalité demande de faire connaître dans un délai de 10 jours les biens des émigrés et des chapelles. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°36 - 9 septembre 1923.)

5, 6,8 germinal (25, 26,28 mars 1796) : «Il semble qu'à Bourbriac, les habitants aient gardé l'habitude de se réunir dans les églises et chapelles qui sont autorisées au culte afin de chanter les offices et prier en commun.» (Hervé Pommeret, *L'Esprit public...* p. 359.)

8 germinal (28 mars 1796) : Sous la plume du commissaire du pouvoir exécutif : «La commune de Bourbriac se divise sur le point de la religion. La loi n'accorde à chaque commune qu'un seul temple, ce temple doit être sacré.

Les différentes religions doivent y être faites sans en interrompre aucune. Cependant au mépris de toutes les lois et contre les vœux de nos législateurs, des gens pusillanimes et si j'ose dire fanatiques se séparent du corps général et se divisent en 3 parties en 3 chapelles différentes et les laïcs y chantent des grand-messes. Aux vêpres, ils font des processions et y promènent la figure de l'Être Suprême.»

17 juin 1796 : la fête de l'agriculture et de la victoire est ordonnée et confiée aux soins de la municipalité. Celle-ci fixe sa date au lundi (?) 29 prairial, convoque les anciens magistrats, invite à amener au bourg les instruments de labour pour les décorations, annonce un banquet et la plantation de l'Arbre de la liberté. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°36 - 9 septembre 1923.)

<p><i>Note de Loyer</i> : Le compte-rendu de la fête n'est malheureusement pas dans les registres mais après la fête il n'est plus question que de recensement et de réquisition d'hommes et de bêtes.</p>

28 prairial (16 juin 1796) : une colonne mobile des grenadiers du 2^e bataillon, 150^e demi-brigade commandée par le commandant Joubert, est rendue à Bourbriac le 28 prairial an IV.

Le fourrier réquisitionne un bœuf pour nourrir 134 soldats et 4 officiers. Le bœuf est pris chez Yves et Sylvestre Champion à raison de 6 sols par livre.

Quinze autres bêtes à cornes sont enlevées pour alimenter les troupes du canton de Bourbriac : 7 à Bourbriac, 4 à Plésidy, 2 à Saint-Adrien, 2 à Moustéru. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°36 - 9 septembre 1923.)

16 fructidor (2 septembre 1796) : démission de Jean Lozahic, président de l'administration municipale. Il énonce les motifs de sa démission : il est «chef de ménage, occupe 8 domestiques et le déplacement quotidien pour venir au bourg lui est préjudiciable. Cependant, il remercie les citoyens de l'avoir tant honoré et laisse entendre qu'il a sacrifié 5 années de son temps et une bonne partie de sa fortune à l'administration publique.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 -16 septembre 1923).

Sans date précise.

On ordonne le recensement général des hommes mariés, veufs, femmes, veuves, garçons de tous âges, défenseurs de la patrie vivants et morts, mulets, ânes, ânesses, moutons, brebis, chèvres et boucs, cochons mâles et femelles, marchandises des foires et marchés, grains.

Recenseurs

Section du bourg : Touboulic et Hélyary

Helloc'h : Yves Prigent du Boischet (Coat Coët), Louis Lachater du Hars.

Saint-Houarneau : Bertrand Trovel, ancien maire, Guillaume Rannou

Rubertel : Jean Le Men, Pierre Jézou fils

Keryas : Jean Le Diouron, Pierre Le Guével

Langoat : Sylvestre Guézennec, Olivier Diridollou

(*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

- Réquisition, à la demande du garde-magasin de Guingamp sur l'ordre du directeur des subsistances, de 99 quintaux de blé, froment, seigle, les propriétaires devant les transporter à Guingamp. Bourbriac : 51 quintaux ; Plésidy : 26 quintaux ; Moustéru : 12 quintaux ; Saint-Adrien : 10 quintaux. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

- La célébration du 14 juillet et du 10 août est organisée et comporte un feu de joie et l'illumination du bourg. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

- Protestation des habitants du bourg contre l'arrivée et le séjour des soldats. Ils demandent que les militaires soient répartis dans les villages où «l'abondance de l'agriculture donne assez d'aisance pour nourrir les hommes de troupe». (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

- Le commissaire du directoire exécutif, Jean-Louis Touboulic, requiert la fête des Vieillards. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

- Quatre-vingt deux voitures sont réquisitionnées pour transporter à Guingamp, les bois enlevés de la propriété du bois de la Roche. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

An V

1^{er} **brumaire** (22 octobre 1796) : «Il est bien disgracieux et même douloureux pour un commissaire du pouvoir exécutif de recevoir journellement des reproches non mérités de la part des ministres de la République, du département, des corps constitués.»

Désespéré de voir le peu de cas que fait la municipalité pour faire obéir aux lois, dégoûté des événements fâcheux qui se produisent, il se demande comment il opérera les réquisitions, rappelle les charges - impôts, colonnes mobiles, emprunt forcé, réquisitions, congés de militaires, déserteurs.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°38 - 16 septembre 1923.)

Sans date : «Le commissaire du pouvoir exécutif accuse les citoyens de l'administration de Bourbriac de "manquer d'attachement à la République", de ne pas montrer assez d'énergie pour exécuter les lois².» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°42 - 14 octobre 1923.)

An V (sans date) mais suivant le contexte du début de l'année : les gendarmes de Corlay viennent à Bourbriac surveiller la rentrée des impôts rendue difficile par la mauvaise volonté des contribuables et le peu de zèle des administrations du canton. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°42 - 14 octobre 1923.)

1^{er} germinal (21 mars 1797) : élections, sous la présidence d'Olivier Cadoudal, le plus ancien, et d'Ambroise Le Guillou, le plus jeune, du bureau provisoire. Olivier Le Coq est élu président ; A. Guillou, secrétaire ; Richard Le Cudennec et Henri Le Couster, scrutateurs. Après 3 tours de scrutin, Richard Le Cudennec, notaire, est nommé juge de paix du canton, François Le Cocq, meunier au Corong, président de l'administration municipale. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°40 - 30 septembre 1923.)

4-9 floréal (23-28 avril 1797) : «L'église de Bourbriac est rendue au culte orthodoxe sans qu'aucune déclaration préalable ne soit demandée au recteur.» (H. Pommeret, *L'Esprit public...*, p. 393.)

19 floréal (8 mai 1797) : pétition des citoyens de Plésidy pour avoir comme prêtre le citoyen Pierre Quérou. Le commissaire du pouvoir exécutif considère qu'elle n'est pas contraire à la loi pourvu que ledit Quérou prêche le serment civique.

L'administration municipale du canton de Bourbriac, considérant la réclamation des citoyens de Plésidy, vu la liberté du culte, autorise le citoyen Pierre Quérou à exercer le ministère du culte catholique romain s'il se conforme aux lois... et l'église de Plésidy lui est indiquée. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°40 30 septembre 1923.)

An VI

La direction municipale est changée.

Voici la nouvelle administration : René Le Pallier, président ; J. Jégou, agent ; Guillaume Le Meur, adjoint. Ils prêtent serment, jurent haine à la royauté et à l'anarchie et fidélité à la République.

Représentants de Saint-Adrien : Bertrand Guillou, adjoint ; Pierre Philippe, agent.

Représentants de Plésidy : Olivier Le Diuron et Joseph Piriou.

Représentant de Moustéru : François Le Magourou. (N°42 - 14 octobre 1923.)

Voir 1 L 162 (Archives départementales) en frimaire an VI (novembre-décembre 1797) ainsi que les mariages de Bourbriac où Le Pallier est mentionné président le 13 février 1798.

9 pluviôse (28 janvier 1798) : le commissaire (du pouvoir exécutif) requiert que l'Arbre de la Liberté, qui a crevé, soit remplacé par un peuplier, entendu l'impossibilité de faire revivre à une telle époque un autre bois. Le citoyen Guillaume Thomas, charpentier du bourg, est chargé de fournir ce plant.

A cette occasion, la fête sera célébrée le lendemain, au son de la cloche, devant les corps constitués avec prestations de serment et danses publiques, et avec le plus de

solennité possible pour la proclamation de la paix. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°42 - 14 octobre 1923 et n°48 - 25 novembre 1923.)

Sans date, mais suit le précédent : réglementation de la sonnerie des cloches : 6 heures du matin, annonce du travail ; 6 heures du soir, fin de la journée. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°42 - 14 octobre 1923.)

Sans date, mais suit le précédent : on décide la fête des vieillards et de la

Souveraineté du peuple. L'autel de la patrie sera dressé sur la place centrale près de l'Arbre de la Liberté et sera fait de gazon. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°42 - 14 octobre 1923.)

La fête de la Souveraineté du peuple est fixée au 30 ventôse an VI (20 mars 1798).

Voici le programme³ :

- désignation d'un vieillard pour représenter le peuple ;
- luttes publiques (le vainqueur qui renversera 2 lutteurs par deux chutes consécutives aura 3 francs) ;
- courses de jeunes gens de 15 à 18 ans. Le premier qui saisira la cocarde tricolore recevra 20 sous ;
- les gagnants des concours recevront l'accolade fraternelle du plus âgé de l'assemblée et une branche de laurier leur sera remise. Une enceinte sera ménagée autour de l'Arbre de la Liberté pour les autorités et la garde nationale convoquée pour escorte ;
- réunion au temple à 9 heures et demie où se feront les discours ordonnés par la loi.

2 germinal (22 mars 1798) : l'assemblée communale se réunit dans l'église pour élire la municipalité. Richard Le Cudennec est élu juge de paix et Ollivier Le Cocq, président de l'administration communale. (*Série L 1.*)

Floréal, prairial, messidor (avril, mai, juin 1798) : l'administration cantonale (de Bourbriac) décide de mettre les foires et marchés en concordance avec le calendrier républicain (pas de foire le jour du décadi). (H. Pommeret, *L'Esprit public...*, p. 452.)

9 et 10 thermidor (vendredi 27 et samedi 28 juillet 1798) : autre fête ; sonneries de cloches ; rassemblement des 25 hommes de la garde nationale ; son de la musette devant l'Arbre de la liberté ; proclamation de la loi, discours mêlés de chants patriotiques, cris de «Vive la liberté, vive la République, périssent les tyrans.» La fête se termine par des danses publiques. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 -21 octobre 1923.)

Sans date, mais suivant le contexte, fin an VI : l'administration interroge la municipalité afin de savoir si «des malveillants donnent retraite aux émigrés, aux prêtres déportés et rentrés, réfractaires, aux déserteurs venant de Brest ou d'ailleurs, aux colporteurs de lettres ou de papiers contre-révolutionnaires». L'administration est invitée à se servir de tous les moyens donnés par la loi sur les visites domiciliaires.

Les sections de Saint-Houarneau et Keryas refusent de se constituer en compagnie de la garde nationale. Il y aurait des déserteurs et la nécessité de refaire la liste des jeunes gens mobilisés. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 - 21 octobre 1923.)

An VII

Dans le courant de l'an VII, une maladie épidémique se déclare dans le canton (dysenterie et fièvre maligne). L'officier de santé Redoux, de Guingamp, est désigné pour soigner les malades. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 - 21 octobre 1923.)

2 brumaire (23 octobre 1798) : Ollivier Le Cocq donne sa démission au commandant de bataillon du canton de Bourbriac. Ollivier Le Men, premier capitaine, le remplace provisoirement et prête serment... (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 -21 octobre 1923.)

Sans date : pour la sûreté et la tranquillité générale, l'administration décide une garde au presbytère, une autre au télégraphe de Coat Forn. La garde est de six hommes.

Au presbytère, le local désigné est la salle à manger ; à Coat Forn, la maison de Marie Rannou, veuve Le Moal. Une corde de bois est réquisitionnée pour le service de garde du télégraphe ; une demie pour le presbytère et six chandelles pour chacun chaque nuit. On arme les deux postes. (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 - 21 octobre 1923.)

Sans date : Guerguin, commissaire du directoire exécutif fait emprisonner Olivier Le Men pour propos en assemblée, manque de respect à l'administration et refus de service.

Note de Loyer : «Son incarcération est brève.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°43 -21 octobre 1923.)

Germinal (mars-avril 1799) : le commissaire du canton de Bourbriac dénonce l'agent de Plésidy pour les sonneries de cloches qui sont en principe interdites depuis l'arrêté de l'an VI. (H. Pommeret, *L'Esprit public...*, p. 448.)

Sans date : Pierre Hillion, agent principal du chef-lieu de canton donne sa démission. (Il a été élu le 11 germinal an VII, 31 mars 1799.)

«Il est étonnant qu'un fonctionnaire public honoré de la confiance de ses concitoyens prend le moment de démissionner quand chouans et brigands nous menacent de toute part. Considérant combien contagieux pourrait devenir l'exemple que propose le citoyen P. Hillion, l'administration et commissaire⁴ arrêtent de regarder sa démission comme non avenue et l'invitent à continuer ses fonctions.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°48 - 25 novembre 1923.)

En l'honneur de trois plénipotentiaires Français, exécutés par les Autrichiens en 1799 sur ordre, les municipalités doivent célébrer ces héros. A Bourbriac, on décide une fête funèbre comme suit : «Un catafalque sera dressé auprès de l'Arbre de la liberté et les corps constitués assisteront. La garde nationale recevra de la poudre pour tirer les feux de salve pendant la cérémonie.» (*Le Clocher de Saint-Briac*, n°50 - 9 décembre 1923.)

An VIII

Le poste de Coat Forn fut attaqué et pour cela, la garde fut renforcée, une patrouille nocturne faisant la ronde à 10 heures du soir ; défense de se faire remplacer ; rapport quotidien.

Sur dénonciation du citoyen Laporte (télégraphiste), les secrétaires de la municipalité, les deux Le Garz sont destitués de leur fonction.

(Le Clocher de Saint-Briac, n°47 - 18 novembre 1923.)

Guillaume Descales, qui a remplacé Laporte au télégraphe de Coat Forn, demande la construction d'une baraque en bois pour la garde du poste. On désigne des arbres sur le terrain de Coët Logon qui proteste mais la cabane est construite.

(Le Clocher de Saint-Briac, n°48 - 25 novembre 1923.)

Ans IX, X, XI, XII

En l'an IX, la municipalité vote 700 F pour des travaux dans l'église. En l'an X, vote de 600 F pour l'église.

En l'an XI, les municipaux déplorent le mauvais état de l'église et du presbytère.

En l'an XII, François Le Cocq, adjoint au maire, est désigné comme expert pour juger des travaux à entreprendre dans l'église et de leur montant.

Yannick BOTREL

—

¹ Ces sections reprennent exactement dans leurs limites les six parcelles établies en 1689 lors de la réformation des fouages comme l'atteste la comparaison des documents E 1038 et 4 L 89 ; seul un nom de parcelle est changé : Krec'h Kan devient section de Kerias.

² Ces extraits du registre émanent selon toute probabilité, de Touboulic, commissaire du pouvoir exécutif

³ Selon Loyer, les agents de Plésidy, Saint-Adrien et Moustéru sont dans l'impossibilité d'organiser cette fête dans leurs communes. Ils viendront donc au chef-lieu. *(Le Clocher de Saint-Briac, n°48 — 25 octobre 1923).*

⁴ Le commissaire est Guerguin

*Combat de Kerhamon
en Duault,
juin 1944*



Le mémorial de Kerhamon en Duault

*Pays D'Argoat N°14
Jean-Paul Rolland*

Combat de Kerhamon en Duault, juin 1944

Par Jean-Paul Rolland

Pourquoi rappeler encore tous ces mauvais et tristes souvenirs, après presque un demi-siècle, et alors que la réconciliation franco-allemande est un fait acquis ?

Je pense que les combats de Duault font partie de l'histoire avec un petit «h» et locale, mais qui a contribué à faire l'Histoire avec un grand «H» et nationale.

Radio-Londres émet enfin des messages personnels attendus par la Résistance. «Il fait chaud à Suez.» L'opération *Tortue* peut débiter dans toute la France. La Résistance harcèle les convois allemands pour les ralentir. La répression est terrible. Aidés par la milice de Darnan, les Allemands sèment la terreur sur leur route.

Les forces alliées progressent sur le territoire, elles trouvent l'appui des FFI (Forces françaises de l'intérieur) et des FTP

¹ «Overlord» était le nom de code du débarquement allié en Normandie

(Francs-tireurs partisans) qui, au prix de nombreuses victimes, entament des actions réellement efficaces. Cet engagement leur a d'ailleurs valu un hommage à la fin de la guerre du général Eisenhower, chef des forces alliées : l'apport des forces françaises libres, a-t-il alors souligné, a représenté, pour lui, l'équivalent de 15 divisions. Selon le plan *Overlord*¹, c'est à des parachutistes et aux FFI de Bretagne qu'incombé la tâche de fixer sur place les divisions allemandes constituées d'environ 150 000 hommes et dont le déplacement en Normandie pouvait mettre les forces alliées de débarquement dans une situation difficile. C'est pourquoi des troupes parachutées commenceront à être larguées dans la nuit précédent le jour J, avec pour mission d'isoler la presqu'île bretonne du reste du monde.

Quelle est la situation dans le canton de Callac à la fin de l'année 1943 ?

La Résistance animée par le Parti communiste est la seule qui possède une organisation, quelques groupes FTP, essentiellement à base de réfractaires au STO (service du travail obligatoire) ; elle a peu ou pas d'encadrement et, bien entendu, aucun armement. Ces groupes vivent souvent de rapines et sont assez mal vus de la population.

On y trouve :

- le maquis FTP de **Maël-Pestivien, Peumerit-Quintin**, créé en septembre 1943 par Etienne et Charles Moreau sous les ordres de Louis Pichouron, commissaire aux opérations militaires départementales. C'est la compagnie TITO.

1^{er} groupe commandé par Etienne

2^e groupe commandé par Pierrot (François Prigent)

3^e groupe commandé par Le Pottier G. ;

- le maquis dépendant du **Front national à Duault** ;

- les maquis issus de l'armée secrète :

Plésidy : dirigé par Georges Le Cun et Jean Dathanat de Guingamp - le recrutement est arrêté le 15 juin 1944 (plus de 800 volontaires). Le sergent-chef parachutiste Robert, devenu sous-lieutenant, prendra le commandement.

Locarn : sous les ordres du sous-lieutenant Boulanger Yves.

Tous ces maquis harcèlent les Allemands qui ripostent par des rafles :

- à Callac, le 9 avril 1944, ils prennent en otage cinquante-neuf hommes, cinq sont fusillés à Saint-Brieuc, neuf autres libérés, les autres seront déportés, quatorze ne reviendront pas ;

- à Maël-Pestivien, le 16 avril 1944, soixante-deux hommes sont également arrêtés et torturés, notamment le maire Eugène Lostec, et Provost, maçon au bourg, qui ne survivra pas aux coups reçus. Trois maisons seront aussi incendiées.

A la fin mai 1944, dans le cadre de l'opération *Overlord*, le commandement britannique décide d'envoyer le 4^e bataillon de parachutistes S.A.S. (*Spécial Airborn Service*, groupement de parachutistes alliés).

Ce bataillon soutiendra le débarquement par des actions de harcèlement sur les arrières ennemis afin d'éviter qu'ils ne rejoignent le front du débarquement en Normandie.

Les premiers parachutages

Premier parachutage dans la nuit du 5 au 6 juin - jour du débarquement à 1 h 15 du matin, à Kerprigent, en Locarn, à la lisière de la forêt de Duault ; deux bombardiers *Stirling*, dix-huit hommes de l'équipe de Jedburgh (nom d'un village écossais) détachée par l'*Office Stratégie Service* avec pour mission, d'une part, de préparer le terrain et, d'autre part, de coordonner l'action des maquis avec les troupes alliées. Elle s'appelle l'équipe «Frédéric» qui comprend des représentants des trois armées, américaine, anglaise et française. On y trouve entre autres : le lieutenant français, Aguirec ; le major anglais, Wise ; le sergent américain Kerhoe (chargé des liaisons radio avec Londres).

Le premier contact des maquisards FTP avec les éléments parachutés a lieu à Goas an Guibou en Locarn. Les autorités anglaises ne soupçonnent pas une telle organisation de la Résistance.

Deuxième parachutage dans la nuit du 7 au 8 juin : cinquante hommes sont parachutés. C'est l'équipe n°2. Au cours de ce

A cette mission tactique vient s'ajouter une mission donnée par le commandement des Forces françaises : provoquer une levée massive de la Résistance, l'organiser, l'encadrer et l'armer.

Son chef de bataillon, le général Mac Leod avait comme idée :

- de parachuter le maximum de petites équipes de quatre ou cinq hommes

- avec des missions de harcèlement ou de sabotage (*cooney parties*) sur les voies de communication ; 18 missions n°401 à 418 confiées au 4^e bataillon du 2^e RCP du S.A.S. aux ordres du commandant Bourgoin ; - de constituer deux bases avec le reste du bataillon :

- Sam West dans la forêt de Duault ;

- Dingson à Saint-Marcel dans le Morbihan

qui seront les points de ralliement des groupes opérationnels et les centres d'organisation de la Résistance.

parachutage, le caporal Meunier est tué accidentellement.

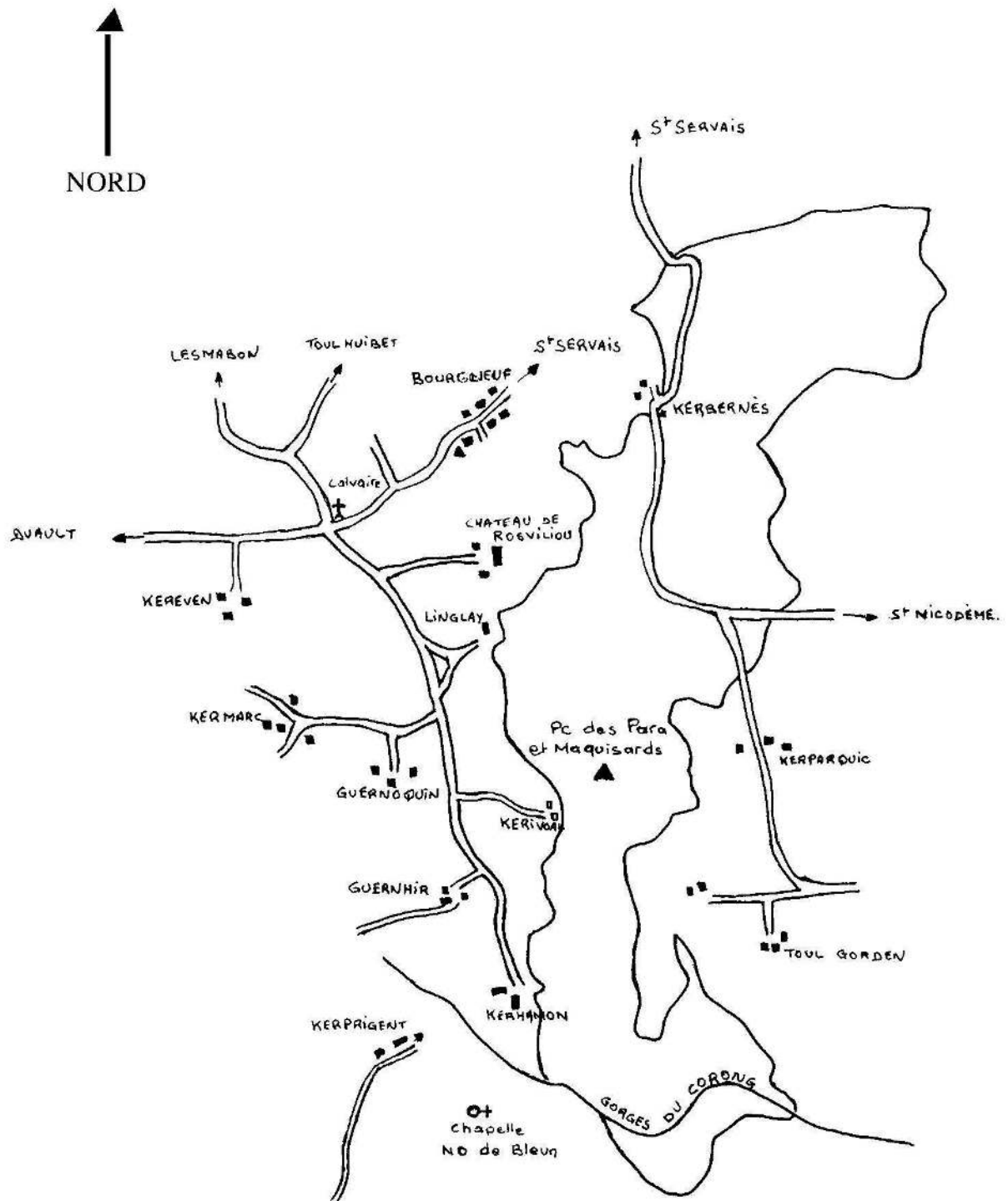
Troisième parachutage dans la nuit du 8 au 9 juin : cinquante hommes sont encore largués. C'est l'équipe n°3 dénommée «Georges».

Évidemment, on parachute aussi des armes et des munitions ainsi que de la nourriture.

Toutes ces équipes sont sous le commandement du capitaine Leblond.

Dans la matinée du 8 juin, le CO Pichouron prend contact avec le capitaine Le Blond, le lieutenant Botella, les majors Wise et Smith afin de mettre au point la distribution des armes aux différents maquis. Mais la nécessité de réaliser le plus rapidement possible une unité de commandement et d'action contre les Allemands paraît être le souci principal du capitaine Le Blond. D'où la déception de Pichouron.

D'autres parachutages sont prévus, mais les Allemands ont été informés.



Zone des combats des 11 et 12 juin 1944
 Superficie de la forêt de Duault : 500 hectares

Début des hostilités

Dès le 10 juin, les Allemands font une rafle dans le bourg de Duault et arrêtent deux otages afin de les faire parler : Jean Bonnet, 31 ans, originaire de Paris, réfugié à Callac ; Jean Cragne, 22 ans, né à Beauvais, réfugié à Duault. On retrouvera plus tard leur cadavre dans la fosse commune de Plestan à côté de Dinan.

Les Allemands se doutent bien que quelque chose se trame dans le secteur. La *feldgendarmarie* avait, soi-disant, balisé la route Duault-Saint-Servais. En fin d'après-midi du 10 juin, un convoi suit cet itinéraire mais, au niveau du calvaire de Toulhuibet, une flèche mal orientée le fait dévier vers le village de Kerhamon. Arrivés dans la cour de ferme des Le Lay, les Allemands s'aperçoivent de leur méprise ; en entrant dans la maison, ils tombent nez à nez avec des maquisards venus au ravitaillement. Un bref combat s'engage alors où seul un soldat allemand est blessé qui, malgré tout, prend la fuite et ainsi peut donner l'alerte.

Voilà c'est la version des historiens, mais

Bilan du premier affrontement

- **Côté parachutistes.**- Louis Very : blessé à la cuisse puis jeté vivant dans le brasier de la ferme ; Bondon : blessé puis achevé à coup de poignard, exposé sur la route.

- **Côté maquisards.**- Henri Auffret : blessé puis achevé ; Jean-Joseph Nicolas : tué lors du combat.

- **Côté Allemand.**- un officier allemand abattu par les parachutistes.

Pendant ce temps-là, une douzaine de parachutistes commandés par le sergent-chef Stéphan est aux avant-postes ; celui-ci fait prévenir le capitaine Le Blond dont le PC est dans la forêt.

Les FTP, eux aussi alertés, arrivent, sous le commandement de Chariot (Charles Moreau) puis attaquent les Allemands qui s'apprêtaient à partir. Un feu nourri éclate de part et d'autre. Les Allemands attaquent en

nous verrons par la suite le témoignage d'un participant.

Le lendemain, le lundi 11 juin, les Allemands reviennent en force. Ils prennent deux hommes en otage, dans le but de les faire parler, alors qu'ils vauquaient aux travaux des champs : Jean-Yves Le Goff et Théophile Le Barzic. En chemin, ils abattent un jeune homme, Robert Chenu qui, lui aussi, travaillait aux champs, mais à la vue du convoi allemand, veut s'enfuir, ce qui intrigue les Allemands. Ceux-ci arrivent au village de Guernoquin afin de rencontrer le maire, M. Guillossou qu'ils emmènent avec eux vers Kerhamon. Une fois à Kerhamon, vers 9 h 30, les voici encore nez à nez avec quatre parachutistes et deux maquisards qui étaient au ravitaillement.

C'est la première escarmouche, elle n'a duré qu'une demi-heure. Trois parachutistes et deux maquisards tués ; les Allemands mettent le feu dans la ferme de M. Le Lay qui est arrêté ainsi que deux domestiques (Le Guilloux et Henry André). Tous sont embarqués dans le camion.

tentant de monter à l'assaut des positions tenues par les Français mais ils sont cloués sur place. Un détachement allemand pénètre dans la forêt, il est accueilli par la compagnie Botella et des maquisards.

La fusillade, confuse, dure trois heures. Les Allemands reçoivent des renforts qu'un groupe de «bérets rouges» tente d'intercepter.

Lors de leur repli, les Allemands tombent sous le feu de l'équipe du lieutenant Robert Lasserre. Et c'est une nouvelle attaque. Le camion transportant les otages est pris ; Le Goff et Barzic sont tués, le lieutenant Lasserre et le parachutiste Ruelle sont blessés ; ce dernier sera achevé par les Allemands.

Dès la première heure du combat, le capitaine Botella a reçu une balle dans la cuisse et c'est Charles Moreau qui l'a tiré sous le couvert de la forêt.

Le lendemain, 12 juin, la base Sam West est évacuée avant que les Allemands ne ratissent la région. Les armes et les munitions (dix tonnes) sont dispersées vers les différents maquis. Malheureusement, entre Saint-Nicodème et Croix-Tasset, un des camions tombe sous le feu des Allemands et explose en mettant le feu dans une maison voisine ; cinq des six occupants sont tués, seul le chauffeur (Jouan), malgré ses blessures, s'en sortira grâce aux soins prodigués par M. Le Moigne, de Kerbargain.

Les maquisards s'évanouissent dans la nature, quelques-uns rejoignent les parachutistes puis se dirigent vers la base de Dingson à Saint-Marcel dans le Morbihan.

Après les combats, les Allemands opèrent des perquisitions dans plusieurs villages et prennent encore des otages :

- à Kerivoal, René Molière, Parisien réfugié à Duault sous l'identité de Maurice Morvan ;

- à Kéréven, Jean-François Pinson, Joseph Pinson, François Le Quéré et Fernand Le Banner. Tous ces otages seront retrouvés dans la fosse de Plestan.

Ils incendient trois fermes. Dont à Guernhir, celle de M. Jean-Marie Morellec qui, voulant sauver quelques affaires, sera tué par les Allemands, puis jeté dans le feu. Son domestique, Valentin Tidou, 18 ans, sera pris comme otage, son corps sera aussi retrouvé à Plestan.

Les blessés, sur ordre du commandant Robert, sont évacués dans une ferme abandonnée qui ne figure sur aucune carte d'état-major et qui n'est desservie par aucun chemin à Crechariou, en Maël-Pestivien. Dans cette infirmerie improvisée :

- le capitaine Botella : fracture ouverte de la cuisse ;

- le lieutenant Lasserre : état comateux avec une balle dans un poumon ;

- le sergent Fauchoux : une balle dans le

ventre qui avait provoqué une péritonite aiguë ;

- un maquisard pour les soigner et leur faire à manger.

Mme Le Moigne de Peumerit-Quintin vient les soigner sommairement et se met en quête de médecins. Un chirurgien de Guingamp, le docteur Rivoallan, un médecin de Bourbriac, le docteur Le Breton, se retrouvent pour soigner ces blessés, allongés sur la paille. Ils ne pourront quitter cette «ferme-infirmerie» que cinquante-cinq jours plus tard.

Le docteur Le Breton vient régulièrement à moto, soit par Peumerit, soit par Maël-Pestivien, au village de Kersimon, où il laisse sa moto et continue à pied. Les habitants du village recouvrent l'engin de paille et balayent les traces des roues. Toute la région est au courant mais personne ne parlera. Le maire de Peumerit (Ernest Riou), quant à lui, s'occupe des trois parachutistes, qu'il convoie dans sa propre automobile jusqu'à Bourbriac pour faire des radiographies.

Les jours suivants les combats, les Allemands reviendront à plusieurs reprises ; ils en veulent aux cultivateurs d'avoir participé à l'évacuation des armes et hébergé les combattants. En représailles, ils mettent le feu dans plusieurs fermes en Saint-Nicodème :

- 2 à Leign Vonton ;

- 1 à Picaigne ;

- 1 à Toul Gorden ;

- 1 au Coron et aux landes des environs.

Bilan des combats

Les Allemands ont laissé 42 morts ; les Français et alliés 31. Ainsi, à Kerhamon, on peut lire sur le monument, érigé en 1975 à la mémoire de ces valeureux défenseurs des libertés les noms qui figurent ci-dessous

FFL**2° RCP (S.A.S)**

Meunier F.

Bondon A.

Litzler A.

Ruelle M.

Taupin D.

Very L.

FFI**C^{ie} FTPF « Tito »**

Nicolas J.

Auffret H.

Lagadec F.

Turpin P.

Quelen L.

Civils Partiotés

Bonnet J.

Cragne J.

Le Coz P.

Le Coz P. fils

Chenu R.

Le Barzic T.

Le Goff J.

Morellec J.

Tidou V.

Pinson Jen

Pinson Joseph

Le Quéré F.

Banner F.

Molière R.

Le Jan E.

Maquis FTPT « Valmy »

Le Lavandier R.

Fortier D.

Morzadec P.

Jeunen E.

Lesne L.

En souvenir de l'abbé J. Cheruel
du CDL 1908-1978

Conclusion

Pour la première fois, les FFI et les Forces françaises parachutées se sont battues côte à côte et ont infligé une défaite à l'ennemi pourtant supérieur en nombre. De plus, l'objectif escompté — retarder les forces allemandes pour les empêcher de se rendre en renfort sur le front de Normandie — est atteint.

Le mémorial de Kerhamon en Duault

Ce monument a été élevé sur l'emplacement d'une chapelle ruinée dédiée à Saint-Sylvestre. Tous les ans il est procédé à un dépôt de gerbe, le dimanche le plus près du 12 juin.

L'inauguration officielle du mémorial a eu lieu le 13 juin 1976, ainsi que la bénédiction du monument par l'abbé J. Chéruef (aumônier du Comité de Libération).

Témoignage de Mme Pinson

*Née Marguerite More liée, de Guernhir. Sa ferme fut incendiée
et son père brûlé dans le brasier allumé par les Allemands.*

Propos recueillis par Radio Kreiz Breiz.

«Le dimanche 11 au matin, le caporal-chef Ruelle et les maquisards Nicolas et Stéphan avaient pris le petit déjeuner à la ferme. Les premiers coups de feu retentirent ; Ruelle demanda aux maquisards "si leur arme était en état, car ce n'était pas à la fête qu'ils allaient, mais à la guerre."

Les jeunes maquisards lui répondirent : "On ne sait pas s'en servir." Ruelle vérifia les armes et instruisit succinctement ces jeunes inconscients mais vaillants soldats ; puis ils disparurent vers la zone des combats.

Mon père décida d'évacuer la ferme car des carreaux de fenêtres volaient en éclats. Ma mère, mes frères et moi allâmes nous cacher dans un talus ; mon père, seul, resta sur la ferme.

Au bout d'un moment, ma mère décida de retourner le chercher. Lorsqu'elle arriva dans la cour de la ferme, celle-ci était pleine d'Allemands. Mon père, entre-temps, avait été rejoint par un jeune commis, Valentin Tidou, âgé de 18 ans. Les Allemands les prenaient comme otages.

Ma mère fut brutalisée par un soldat allemand qui lui cassa des côtes ; mais elle réussit à tromper leur vigilance et à s'échapper. Comme je ne voyais personne revenir, je décidai d'aller vers la ferme afin de voir ce qui s'y passait. Mais à l'approche de celle-ci je voyais des Allemands partout.

Je revins me cacher dans un talus après avoir effrayé des poules qui attirèrent l'attention de deux Allemands. Ils se mirent aux aguets, et vinrent le long du talus, j'aperçus leur mitraillette, mais ils ne me virent pas. Au bout d'un moment, je repartis me cacher derrière une vieille souche d'arbre ; de là, je vis mon père remonter la route, les mains sur la tête, entouré de soldats allemands en armes.

Ma mère m'aperçut et me héla mais je ne pus la rejoindre car il me fallait traverser une prairie à découvert. Je fis un grand détour, passai la rivière et ainsi pus la rejoindre.

A ce moment-là, on entendit trois coups de feu. Ma mère me dit : "On vient de tuer ton père." "Non", répondis-je, afin de la reconforter. Puis on vit des flammes monter du village, des chevaux qui couraient dans tous les sens. Ma mère décida de partir et de se rendre à Kermarc, village voisin, chez René Corbel.

Le lendemain, avec les gens de Kermarc, on revint au village pour voir la situation. La maison n'était plus qu'un amas calciné. Je m'approchai de ce qui était la porte d'entrée et je vis un corps brûlé que je touchai délicatement et tout partit en poussière.

C'était mon père.»

Témoignage de Vincent Pinson

Vincent Pinson, actuellement maire de Duault.

«La population de Duault savait qu'il y avait des maquisards dans le secteur : une équipe dans le moulin de Lopuen et dans la vallée de Kerprigent, une autre dans le coin de Nezer et la vallée de Kerfichant. A Lesmabon, il y avait les deux frères Pinson qui faisaient des actions de résistance (on retrouvera leur corps dans la fosse de Plestan).

Dans la nuit du vendredi 9 juin, les jeunes gens du coin s'étaient donné rendez-vous à Kerprigent car ils avaient su qu'il allait y avoir parachutage, dans un grand champ où, aux quatre coins, étaient disposées des lumières pour baliser la zone de parachutage. Malgré le balisage, les conteneurs et les parachutistes tombaient un peu partout.

A l'issue du parachutage, le commandant Le Blond, chez M. Thépault à Kerprigent, demanda à quelques personnes de revenir le lendemain matin afin de ramener les armes, avec une charrette, en lieu sûr. Il donna comme consigne aux gens du pays de faire tout ce qui était en leur possibilité afin d'empêcher les Allemands de rejoindre le front de Normandie.

Le lendemain 10 juin, un groupe de jeunes gens des villages environnants s'étaient donné rendez-vous en début d'après-midi, à côté du calvaire de Toul-huibet. En quittant mon village de Kéréven en compagnie de mon cousin Raymond Le Lay, avant d'arriver sur la route de Duault à Saint-Servais, nous entendons une voiture, ce qui nous incite à nous cacher. Cette voiture s'arrête pour demander sa route à une personne qui gardait ses vaches (M. Jouhanet, mutilé de la Grande Guerre). Les Allemands veulent se rendre à Saint-Servais, M. Jouhanet leur indique correctement la direction. Ils reprennent leur route mais, au lieu de continuer tout droit, sciemment, ils tournent à droite et ainsi prennent la direction de Kerhamon. Mais au bout de 10 minutes, la voiture est de retour et s'arrête au niveau du calvaire, un des Allemands trace une flèche, à la craie, sur une des pierres du calvaire, pour indiquer la

direction de Saint-Servais. La voiture reprend sa route initiale ; nous nous rendons donc au calvaire, où, vers les 15 heures, nous nous retrouvons, une dizaine de jeunes gens et jeunes filles. Puis vers les 19 heures, une autre voiture arrive et prend directement la route de Kerhamon. Arrivés dans la cour de la ferme de Kerhamon, deux officiers descendent de la voiture et se dirigent vers la maison. A ce moment-là, la grand-mère Guilloux sortait de la maison avec ses petits-enfants ; elle se mit à crier en breton : "Oh ! les Allemands."

Un des maquisards sort de la maison avec sa mitraillette qui malheureusement n'était pas chargée par mesure de sécurité. L'Allemand lance une grenade qui, aussi heureusement, n'explose pas. Les maquisards présents dans la maison eurent le temps de réarmer leur arme et réussirent à blesser un Allemand qui, cependant, prit la fuite. Je suis rentré ce soir-là vers les 23 heures car j'avais l'appréhension des rafles.

Le lendemain matin, je suis parti au champ «démarailer» des betteraves. Tout le monde des environs avait entendu, la veille, des coups de feu à Kerhamon et se posait des questions.

Vers 10 heures du matin ce dimanche 11 juin, des avions survolaient les abords du bois et des camions allemands se dirigeaient vers Kerhamon. Les Allemands avaient déjà pris comme otages Le Barzic et Le Goff au village du Rest, qui binaient les betteraves, et voulaient voir le convoi de plus près, ce que les Allemands n'apprécièrent guère. Les Allemands se rendirent à Guernoquin chercher le maire en la personne de M. François Guilloso pour se rendre à Kerhamon. En arrivant dans la cour de ferme des Le Lay ils trouvèrent trois parachutistes et deux maquisards qui étaient au ravitaillement mais qui n'étaient pas au courant de l'accrochage de la veille.

A Kerivoal, un jeune homme coupait de l'herbe dans une prairie quand il vit les

Allemands, il se mit à courir et ceux-ci n'hésitèrent pas à lui tirer dessus.

Vers midi, à Kereven, nous nous étions réunis au milieu du village, il y avait là : moi, Le Lay Raymond, Jouhanet (fils du mutilé), Banner (il avait participé à la campagne de France). Nous commentons les derniers événements.

Arrive un homme en civil à la recherche de la route de Saint-Servais qu'on n'hésite pas un instant à lui indiquer en lui faisant savoir que le secteur est truffé d'Allemands et qu'il est préférable de prendre des chemins de traverse. Il nous dit être au courant et nous fait savoir qu'il vient d'avoir été torturé en nous montrant quelques égratignures. Il reprend sa route mais à l'inverse de ce qu'on lui avait indiqué. A ce moment-là on comprend qu'on a eu affaire à un milicien et que ce n'est pas le moment de rester là car les Allemands vont arriver d'un moment à l'autre.

On s'éloigne du village ; au bout d'une centaine de mètres, Banner s'aperçoit qu'un Allemand monte la garde avec une paire de jumelles. On décide de se séparer en deux groupes. Jouhanet et Banner vont se cacher dans un champ de blé ; moi et mon cousin nous nous terrons dans un chemin creux à l'abri d'une touffe de houx. Jouhanet et Banner ne restèrent pas plus d'un quart d'heure et décidèrent de redescendre au village ; Jouhanet rentre se reposer, Banner nettoie sous ses chevaux. Puis arrivent au village les deux frères Pinson, de Lesmabon,

(ils voulaient s'approcher du bois pour aider les maquisards et les parachutistes) puis François Quéré et Pierre Mestre qui, lui, se rend chez Manu Jouhanet.

Peu de temps après, deux Allemands armés arrivent et trouvent nos quatre compères en grande conversation ; ce qui correspondait bien aux quatre personnes que le milicien avait recensées. Ainsi ils ne fouillèrent aucune maison, Jouhanet et Mestre furent sauvés. Les Allemands les expédièrent vers Callac où ils furent parqués comme des bêtes à l'école des Frères et où d'autres personnes viendront les rejoindre avant d'être exécutés à Plestan.

M. Pinson se dit que les Allemands ne pouvaient ignorer que quelque chose se passait dans les environs de Callac, où se trouvait la *kommandatur* et d'où partaient des rondes. Le bruit des avions lors des parachutages était perceptible à plusieurs kilomètres à la ronde.

La première voiture était venue en éclaireur. Il a fallu cette embuscade à Kerhamon pour que les Allemands interviennent. Le mercredi 13, Guillaume Le Gac de Toulhuibet et quelques autres personnes procédèrent au ramassage des morts. Le samedi 16, les Allemands sont revenus et prirent Jean-Marie Lossouarn, l'habillèrent de l'uniforme allemand afin de s'en servir comme guide ; ils pénétrèrent dans le bois avec des lance-flammes.»

CHANSON DU MAQUIS

Ce sont les jeunes gens du maquis
Ceux de notre pays
Ce sont les gars de la Résistance
L'espoir de notre France
Qui défendent encore nos biens
Et ceux de nos anciens
Qui ont donné toute leur vie
Pour la Patrie

Je vais vous raconter l'histoire
D'une très belle victoire
Gagnée par un de nos copains
Un fils de médecin
Qui pour sauver ses compagnons
Fut bien blessé au front
Mais le tour fut si bien joué
Qu'il fut sauvé

C'était un mercredi de juin
Venant de Maël-Pestivien
Ils étaient à dix grands copains
Et dix gars très malins
Il y avait huit dans deux autos
Deux sur une grosse moto
Qui venaient au ravitaillement
Pour le corps-franc

Arrivés près du bas du bourg
Ils entendirent un bruit sourd
C'est le pneu qui venait d'éclater
Et ne pouvaient s'en aller
L'auto dès qu'elle les vit stoppa
Et l'un de ceux-ci se planqua
Derrière le mur du monument
Il visa les Allemands

Il tira trois trois coups de mitraillette
Sans relever la tête
Mais aucun de ceux-ci ne furent touchés
Ils connaissaient leur métier

Ils se mirent donc à l'entourer
Pour pouvoir le tuer
Mais celui-ci se releva
Puis se coucha

Il venait de recevoir au front
Une balle de mousqueton
Pour lui c'était bientôt fini
Adieu, adieu la vie
Monsieur le curé vint le confesser
Au bas de l'escalier
Lui demanda s'il était chrétien
Il répondit très bien

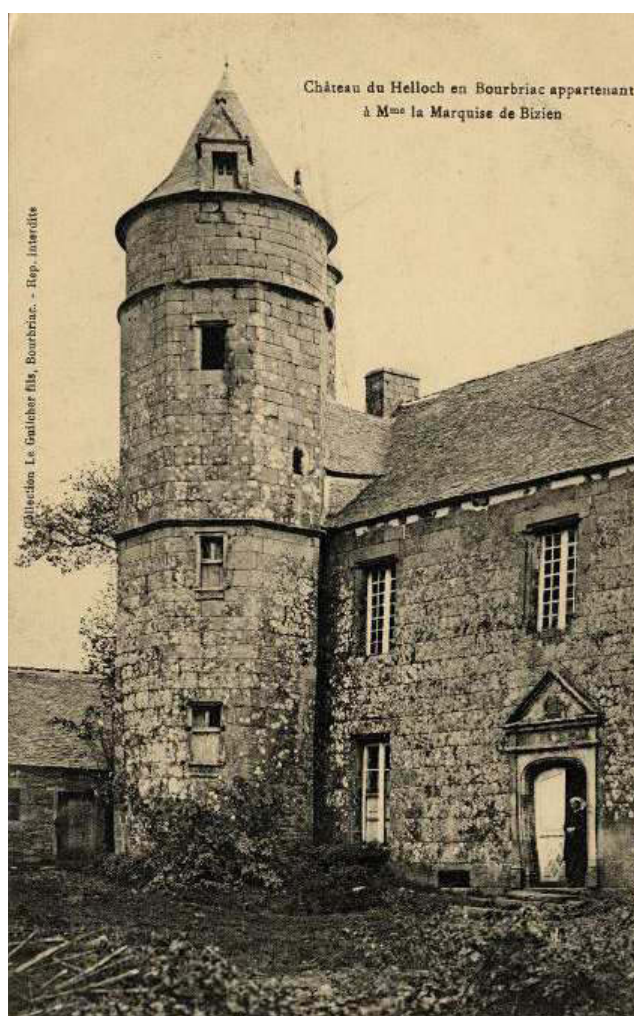
Vous pourrez dire à mes parents
Qu'au pied du monument
Il est mort le bon et brave enfant
En visant les Allemands
Mais aussitôt il retomba
Il était dans le coma
Allons mon petit ne parle plus
Tu n'en peux plus

Il fut aussitôt transporté
A la clinique de Guingamp
Ce fut chez le docteur Rivoallan
Que fut fait son enlèvement
Il venait d'être opéré
Qu'un copain vint le chercher
Pour l'emmener dans leur maquis
Voir ses amis

Ce sont les jeunes gens du maquis
Ceux de notre pays
Les gars de la Résistance
L'espoir de notre belle France
Qui défendent encore nos biens
Et tuent les miliciens
Nous la chanterons en chemin
En allant à Berlin

Bibliographie

- La Bretagne au combat, J. Darsel.*
Français ? Peut-être, J. Dathanat.
Mémoire d'un partisan breton, L. Pichouron.



Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h

Pays d'Argoat N^o 9, 10, 11, 14

André-Yves Bourges

Un gentilhomme breton

au temps d'Henri IV

Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h

A. Du mythe à la réalité

En 1925 un obscur *curé* de Basse-Bretagne qui cultivait les Muses, l'abbé Bertrand Loyer, écrivit et fit donner, dans le cadre des *Fêtes Historiques Bretonnes de Minibriac (à Bourbriac)*, un drame breton en 3 actes intitulé *Kerenor*.

L'intrigue, assez banale, n'est rien d'autre que la compétition dans laquelle s'opposent un certain *Otrou Keleneg* ("Monsieur" Du Quelennec) et un autre gentilhomme nommé *Ervoan Kerenor* (Yves de Kerenor), pour gagner la main de l'héritière du Château de Coatmin en Bourbriac, *Anna Kerliscoët* (Anne Du Liscoët). L'action, fertile en rebondissements dignes du meilleur théâtre de cape et d'épée, se situe pendant les guerres de la Ligue, plus précisément au moment du siège de Guingamp (en 1591). *Keleneg* est un huguenot brutal, par ailleurs l'assassin du père d'*Ervoan Kerenor* et qui tient pour le parti d'Henri de Navarre. Le Jeune *Kerenor*, depuis l'enfance amoureux et aimé d'*Anna Kerliscoët*, est un valeureux capitaine ligueur et c'est lui, naturellement, qui, porté par sa foi catholique et son amour pour la jeune fille, triomphera de son rival et épousera la *pennherez*. L'histoire ne manque pas d'un certain charme, un peu désuet, et d'une puissance d'évocation très certaine.

Les données documentaires sont, comme on s'en doute, beaucoup moins prolixes : elles nous font connaître un Yves de Kerenor, marié dans les toutes premières années du XVII^e siècle avec Marguerite Du Poirier, dont il eut plusieurs enfants ; et, à moins d'une première union de courte durée et qui serait restée sans postérité, il ne paraît pas avoir été l'époux d'une quelconque

Anne Du Liscoët. Cette dernière, si tant est qu'elle ait jamais existé, a pu appartenir à la branche de la famille de ce nom qui résida effectivement à Coatmin en Bourbriac, au moins depuis la seconde moitié du XVII^e siècle.

Quant au possible assassinat du père d'Yves de Kerenor par un membre de la famille Du Quelennec, nous n'en avons pas trouvé trace.

Ces éléments proprement historiques étaient certainement connus de l'abbé Loyer, lequel, alors vicaire à Bourbriac, avait donné dans le bulletin paroissial de nombreuses monographies sur les anciennes seigneuries de la petite région concernée et sur les familles qui les possédèrent, en particulier sur le Helloc'h et la famille de Kerenor. De quoi il découle qu'en écrivant son drame *Kerenor*, le digne ecclésiastique n'a pas cherché à cerner une réalité, mais, à l'instar d'un Vigny par exemple, quand il produisit *Cinq-Mars ou Chatterton* (si du moins la comparaison n'est pas trop écrasante pour le brave abbé Loyer), à créer un mythe. Que son choix soit tombé sur Yves de Kerenor n'est sans doute qu'un hasard ; il se trouve pourtant que ce petit gentillâtre breton du temps d'Henri IV avait été, sans aucune prétention "littéraire", un homme "d'écriture", chose rare dans ce milieu, à cette époque, et en ces lieux ; il se trouve aussi qu'il nous a laissé d'assez nombreuses pages relatives à ses affaires domestiques, significativement éclairantes de son environnement socio-historique ; et, enfin, que la tentation était grande de confronter au personnage "réinventé" par l'abbé Loyer l'homme de chair et d'os qu'avait été Yves de Kerenor.

B. Données généalogiques

Il y avait autrefois en Avaugour, au profond d'un Grand Bois un lieu nommé Kerenour.

1 *Messire Riou de Kerenor, Seigneur Du Cosquer, marié en 1392 avec Etiennette Du Helloc'h, fille et seule héritière de Messire Geoffroy Du Helloc'h et d'Adelice de Bossant, vivants seigneur et dame Du Helloc'h.*

Ce personnage est la souche de la famille de Kerenor. Son fief du Cosquer était situé en Kérien, autrefois trêve de Bothoa ; c'est aujourd'hui le petit village de Cosquer-Gentil *Gentil est pour Tudjantil*, "gentilhomme" en breton, où subsistent les vestiges de l'ancien manoir des Kerenor. Quant à la terre du Helloc'h, sans principe de fief, elle s'étendait en Bourbriac, autour du château du même nom, coquette et altière construction des XVI^e et XVII^e siècles, très joliment restaurée et entretenue de nos jours par les familles Pérouse de Montclos et de Ferron.

Le nom Kerenor se décompose en *Ker* préfixe caractéristique d'un toponyme, qui signifie "ville, village, logis" et *Enor*, à rapprocher de l'anthroponyme *Eneour* que l'on retrouve dans les trois Plounéour ou Plonéour, actuelles communes du Finistère. *Kerenor* est, sans nul doute, un toponyme (nom de lieu et/ou nom de fief) devenu patronyme avec l'adjonction de la particule de qui indique l'origine, particule souvent omise car n'étant pas d'usage en breton.

Certaines prétentions de la famille de Kerenor au XVIII^e siècle tendaient à faire de ce premier ancêtre connu, Riou, le descendant de la branche cadette d'une famille de Grandbois et le fils d'un nommé Henry. Plus encore, la seigneurie de Grandbois (en Landebaëron) étant passée, via les Péan, aux mains de la puissante famille d'Acigné, réputée issue des anciens comtes de Rennes, on vit une demoiselle de Kerenor se faire appeler : de *Grandbois d'Acigné de Kerenor*. Dans l'état de nos recherches à ce jour, nous ignorons si les d'Acigné furent mis au courant de cette "usurpation" de patronyme et, le cas échéant, ce qu'ils en pensèrent ; et nul membre de ces familles de Grandbois, Péan ou d'Acigné ne paraît susceptible d'être identifié à l'ancêtre

des Kerenor, Henry, vivant au milieu du XIV^e siècle.

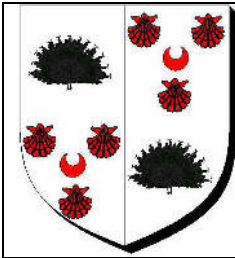
En fait, ce nom de Grandbois (en breton : *Coatmeur*) est peut-être à considérer dans sa signification étymologique et à mettre en rapport avec le Boismeur et le Coatmeur qui forment, avec le Bois d'Avaugour, un important massif forestier sur le territoire des actuelles communes de Saint-Péver et Lanrodec. Or, à Saint-Péver, l'actuel village de Kenaour, à moins de 1500 mètres de celui de Boismeur, est un ancien *Kerenor* (attesté en 1427) alias *Kerenoure* (attesté en 1444).

Reportons nous au milieu du XIV^e siècle, à l'époque où la Guerre de Succession de Bretagne, succession disputée entre Blois et Montfort, ensanglante notre région. Voyons ces chefs de bandes armées, qui se vendent au plus offrant des deux partis en présence et font surtout, pour leur propre compte, *la guerre de picorée*. Suivons Froissart quand il explique que « quelques-uns de ces brigands se faisaient maîtres au dessus des autres et devenaient riches, que c'était merveille. » Supposons un de ces soldats de fortune installé, en maître, dans le "Grand Bois", le Boismeur, faisant camper ses troupes dans le Castel-Tanguy, vieille enceinte fortifiée du Haut Moyen Age située près de l'ancienne voie romaine ; et supposons encore que ce guerrier redoutable a des fils, et qu'à ceux-ci il veuille, tel un véritable seigneur, donner des apanages.

Si le lecteur a bien voulu nous suivre dans nos conjectures, il admettra la possibilité qu'un nommé Henry, fils cadet du "Seigneur du Grand Bois", ait été apanagé de la terre de *Kerenour* ou *Kerenor*, distraite du "patrimoine" foncier conquis par son père à la pointe de l'épée. Que ce "seigneur du grand Bois" appartint à la petite noblesse du pays et possédât déjà le fief du Cosquer en Kérien, ou, au contraire, que son fils Henry de Kerenor ait "légalisé" l'entrée par effraction d'une famille de rustres dans la classe féodale, en devenant seigneur du Cosquer par

alliance ou par acquêt, rien ne s'oppose au schéma que nous proposons. Le blason de Riou de Kerenor portait : d'or au pal de sable, que ses

descendants conservèrent en l'écartelant de celui des anciens seigneurs du Helloc'h. C'est ce que confirme un aveu du 1er avril 1693 :



Ecartelé, aux 1^{er} et 4^{ème}, d'or au pal de sable, qui sont les armes des Kerenor ; aux 2^{ème} et 3^{ème}, d'argent au croissant montant de gueules, accompagné de trois crozilles de même, deux en haut et une en pointe, qui sont les armes des Du Helloc'h.

Ce sont ces armoiries qui figurent en tête de l'arbre généalogique présenté en 1668 pour la Réformation de la noblesse de Bretagne ; ce sont elles que l'on trouve enregistrées en 1699 à Guingamp et en 1700 à Saint-Brieuc dans l'Armorai Général dressé en vertu de l'édit de 1696. Rien à voir donc avec *le paon faisant la roue* que signalait le père Toussaint de Saint-Luc, qui avait confondu *pal et paon* ; grossière erreur déjà soulignée en 1787 par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, mais inconsidérément répétée par Pol Potier de Courcy dans les différentes éditions de son *Nobiliaire et Armoriai de Bretagne*. Bien que très simples et très sobres, les armes primitives des Kerenor ne se retrouvent point portées par d'autres familles nobles de Bretagne ; et leur simplicité est un témoignage de leur ancienneté.

Après Riou de Kerenor, et pour une période d'environ un siècle, rien de plus difficile à établir que les premiers degrés généalogiques des Sieurs du Helloc'h.

D'abord, on trouve cité en 1402 et 1425 **Geoffroy Du Helloc'h** dont on peut être assuré qu'il s'agit du beau-père de Riou de Kerenor. Cette famille Du Helloc'h, tombée en quenouille avec Etienne, fille dudit Geoffroy et d'Adelice de Bossant, portait des armoiries identiques ou très similaires à celles des familles Huon à Plougonver, Jégou à Saint-Péver, de Keranflec'h à Bulat-Pestivien et Pligeau à Bourbriac. Pour ce qui concerne les Keranflec'h, Sieurs de Rosneven, Merien de Keranflec'h, cité en 1420, avait épousé une certaine *Jeanne Helou* dans laquelle il faut sans nul doute reconnaître une fille de la maison du Helloc'h ; quant aux Pligeau qui portent dans leurs armes deux coquilles au lieu de trois et un lambel en chef, cette brisure d'armoiries semble indiquer qu'il s'agissait de cadets de la maison du Helloc'h où ils furent d'ailleurs longtemps possessionnés.

Ensuite, les anciennes réformations des foudges, conservées aux Archives Départementales de la Loire-Atlantique citent

Prigent Du Helloc'h, noble de Bourbriac et de Plésidy, en 1440 et 1444 ; or, s'il a bien existé un Prigent Du Helloc'h décédé en 1471 et pour lequel Henry de Kerenor, *son héritier principal et noble* fournit minu en 1472, on trouve entre-temps Jehan de Kerenor attesté Sieur Du Helloc'h en 1456.

Enfin, les titres conservés aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord dans le fond de la seigneurie du Helloc'h (1 E 1829), se référant aux diverses figures d'armoiries que l'on pouvait voir à la fin du XVII^e siècle dans la chapelle prohibitive du Helloc'h en l'église de Bourbriac, signalent les alliances successives de la famille de Kerenor avec celles du Helloc'h, de Beaucours, de Quelen, Rouzault, de Munehorre, Collet de La Ville-Aulnays, de Quelen-Saint-Bihy, Du Groesquer, Du Poirier et de Bégaignon. Nul doute que l'ordre immuable de cette énumération indique la succession régulière, de père en fils, des alliances contractées par les aînés mâles de la famille de Kerenor, comme cela est amplement démontré à partir de la génération de parents de Bertrand de Kerenor, fils de Marie de Munehorre et marié lui-même à Catherine Collet. Aux alliances Beaucours, Quelen, Rouzault et Munehorre donc doivent nécessairement correspondre quatre degrés intermédiaires entre Riou de Kerenor (degré I) et Bertrand de Kerenor (degré VI).

C'est la synthèse de ces éléments un peu disparates que nous proposons dans la filiation suivante :

II. Jehan alias Prigent. Jehan Kerenor, cité en 1420 dans le rôle de Montre de la retenue de Jehan de Penhoet, Amiral de Bretagne. Succède à son grand-père maternel, Geoffroy Du Helloc'h, à la tête de la maison du Helloc'h et depuis connu sous son seul nom de fief : Prigent Du Helloc'h, cité dans les réformations des louages de 1440 et 1444, paroisses de Bourbriac et Plésidy. Avait

épousé vers 1415 une fille de la maison de Beaucours (en Bothoa).

III. Jehan (II) de Kerenor. Sieur Du Helloc'h, auquel le corps politique de la paroisse de Bourbriac, après délibération, concède une tombe élevée dans l'église de Bourbriac (27 mars 1456). Egalement connu, comme l'avait été son père, sous le nom de Prigent Du Helloc'h ; décédé en août 1471.

Avait épousé vers 1435-1440 une fille de la maison de Quelen, sans doute de la branche établie à Kermorzu en Saint-Adrien et dont le rattachement aux puissants Sires de Quelen n'est pas prouvé.

IV. Henry de Kerenor fournit le 28 Juillet 1472, en tant qu'héritier principal et noble de feu Prigent du Helloc'h, le minu des héritages, terres et rentes dont ledit défunt est décédé propriétaire et au premier rang desquels figure le *Manoir du Helloc'h*. Henry de Kerenor est représenté aux Montres de noblesse de l'évêché de Tréguier en 1479 et 1481 par Jehan, expressément désigné comme son fils et qui comparait en tenue d'archer avec un page et deux chevaux.

Avait épousé vers 1460 une fille de la maison Rouzault, possesseurs du fief de Leindevet en Bourbriac.

V. Jehan (III) de Kerenor, cité dès 1479, Sieur du Helloc'h dès 1485, quand il obtient du Duc de Bretagne François II un mandement daté du 13 août de la dite année pour ses droits de *prééminences et franchises en la paroisse de Bourbriac*.

Avait épousé vers 1485 Marie de Munehorre, héritière de la seigneurie de la Villeneuve en Pommerit-Jaudy, décédée le 15 Juillet 1501.

Avec **Bertrand** (degré VI ci-après) débute la généalogie de Kerenor qui fut dressée en 1668 à l'occasion de la Réformation de la Noblesse de Bretagne ordonnée par Louis XIV : cette généalogie qui, présentée à la Commission de ladite Réformation, permit à la famille de Kerenor d'être confirmée dans sa noblesse, nous est connue par de nombreuses copies postérieures à la Bibliothèque Nationale (Dossiers Bleus et Nouveau d'Hozier) à la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, à la Bibliothèque de l'Abbaye de Landevennec, aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord (Série J. fonds Frotier de La Messelière), etc. Outre le fait que ces copies sont plus ou moins fautes - et plutôt plus que moins ! - la généalogie en question, dressée à la hâte pour la seule justification des droits nobiliaires de la famille de Kerenor a l'inconvénient d'être squelettique et incomplète : peu de noms et pas

de dates. Il était donc utile de l'étoffer quelque peu.

VI. Bertrand de Kerenor, cité dès le 28 janvier 1502, date à laquelle il fournit, en tant que *fils et principal héritier noble de Marie de Munehorre, Dame en son temps de la Villeneuve*, les minu et déclarations des héritages, terres et rentes dont ladite défunte était propriétaire. Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1513 et 1517, employé dans la Réformation de 1535 comme tenant les lieux nobles du Cosquer (en Kérien), du Helloc'h et de Kerdaïdou (en Bourbriac). Décédé en 1540.

Avait épousé en 1520 Catherine Collet, fille de Louis Collet et d'Olive de Beaulieu, de la maison de La Ville-Aulnays, d'où au moins quatre enfants :

1. *Rolland de Kerenor*, qui suit ;
2. *Pierre de Kerenor*, Sieur du Cosquer, cité en 1556 et 1558, marié à Jeanne de Coëtrieux, veuve dès 1568, sans postérité mâle ;
3. *Jeanne de Kerenor*, Dame de La Villeneuve, du Cosquer, mariée
 - 1- à Jean de Coatgoureden, Sieur de Kerauffret, décédé en 1548 ;
 - 2 - à Pierre Le Lay, Sieur de Keralain, avec lequel elle est citée conjointement dans un acte de 1570 ;
4. *Marie de Kerenor*, Dame de Kerguillay (probablement mariée à un Coëtrieux, Sieur de Kerguillay), citée en 1570, décédée en 1590.

VII. Rolland de Kerenor, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1541, 1544, 1552. Procureur de la Cour de Kergouanton en Magoar. Décédé dès 1555.

Avait épousé le 14 mai 1542 Françoise de Quelen, fille de René de Quelen et de Catherine Taillart, de la maison de Saint-Bihy, décédée après 1558, d'où au moins quatre enfants :

1. *Bertrand (II) de Kerenor*, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1556, décédé en 1558, sans alliance ni postérité ;
2. *René de Kerenor*, qui suit ;
3. *Pierre de Kerenor*, Sieur Du Cosquer, cité comme tel en 1583, décédé avant 1607, sans alliance ni postérité connues ;
4. *Jean de Kerenor*, Sieur de Kerdaïdou, cité comme tel en 1583 et 1591, marié à Gillette de Trogoff, d'où un fils unique : Maurice de Kerenor, Sieur de Kerdaïdou, qu'on retrouvera au paragraphe concernant l'environnement familial d'Yves de Kerenor, notre personnage.

VIII. René de Kerenor, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1558, 1570, 1583, décédé en 1592. Avait épousé vers 1570 Guillemette Du Groesquer, fille de Rolland, Sieur Du Groesquer

et de Bossant, et de Jeanne Du Parc de Locmaria, d'où au moins quatre enfants :

1. Yves de Kerenor, auquel est consacrée cette étude ;
2. Jean de Kerenor ;
3. René de Kerenor ;
4. Jeanne de Kerenor ; qu'on retrouvera tous trois au paragraphe concernant l'environnement familial d'Yves de Kerenor.

Une lignée bretonne de petite noblesse d'extraction, connue depuis la fin des guerres de Succession de Bretagne ; aucune illustration particulière ; une série d'alliances honorables sur cent cinquante années, puis le coup d'éclat du mariage de Rolland de Kerenor, chef de sa maison, avec Françoise de Quelen-Saint-Bihy en 1542. Car la maison de Quelen est une des plus

anciennes et des plus renommées lignées du nobiliaire breton - réputée ramage des Comtes de Poher qui ont donné à la Bretagne son *duc* le plus célèbre : Nominoë - et l'épouse de Rolland de Kerenor, bien qu'issue de branche cadette, descendait en ligne directe et assurée d'Yvon 1^{er}, Sire de Quelen, cité en 1192. Mais surtout, Françoise de Quelen-Saint-Bihy apportait aux Kerenor un sang illustre hérité de sa lointaine aïeule Catherine, fille de Geoffroy Boterel, Comte de Quintin et puîné de Penthièvre. - le sang des anciennes dynasties comtales qui se sont succédées à la tête du pays de Bretagne, celui aussi des souverains francs depuis Clovis, des empereurs d'Occident depuis Charlemagne, des rois de la 3^{ème} race depuis Hugues Capet. Sa parentèle couvrait la plupart des maisons souveraines d'Europe et de très nombreuses lignées féodales en France et hors de France.

C. Environnement familial

Aucune allusion dans ses papiers domestiques ne laisse transparaître ce que connaissait Yves de Kerenor, petit-fils de Françoise de Quelen-Saint-Bihy, de ses ascendants illustres : faut-il interpréter ce silence comme une nouvelle preuve de la relative indifférence que témoignait la noblesse bretonne avant le XVIII^e siècle à l'égard des questions de généalogie nobiliaire ? L'état noble seul compte en raison de ses aspects très concrets d'exemption fiscale et de prérogatives socio-économiques. Au temps d'Henri IV la noblesse bretonne était sortie de l'âge des supériorités et commençait de dégénérer dans celui des privilèges ; mais elle était encore loin de l'âge des vanités qui verrait ses ultimes sursauts et son extinction.

Pour autant Yves de Kerenor était très attaché à l'éclat et aux intérêts de sa maison comme le démontre amplement le soin qu'il apporte à la rédaction d'un petit extrait en forme de mémoire pour servir aux survivants d'instruction de mes affaires, comme appartiendra en janvier 1607 (10 pages de la main d'Yves de Kerenor). C'est le même but qu'il souscrit en dressant hâtivement un Inventaire des pièces qui sont au sac que le sieur du Helloc'h a avec le sieur du Keruhel Poirier en garde dépendant du fait de ses prééminences de Querien (Kerien), inventaire non daté mais postérieur à août 1611 (2 pages). Son testament enfin, qu'il ne put écrire de sa main, ni même seulement signer, attendu (disent les notaires présents) *sa débilité et faiblesse*, est animé du même esprit que traduit sa volonté d'être *inhumé en ses enfeux et lieux prohibitifs de*

sa maison le plus solennellement que faire se pourra (10 janvier 1613).

Attaché aux intérêts de sa maison signifie donc pour Yves de Kerenor attaché à ceux de son environnement familial immédiat : sa femme, ses enfants, quelques parents proches. Dès janvier 1607, il écrit : *Je désire que ma femme prenne la charge de nos enfants, espérant qu'autre personne n'aurait ni d'eux, ni de peu de bien qui leur reste, tant de curiosité ni de soin, remettant le tout néanmoins à la bonne discrétion de nos parents communs*. Ce qui confirme six ans plus tard son testament : *désire aussi ledit testateur, son décès arrivé, que ladite du Poirier, sa femme, soit créée et instituée tutrice de leurs enfants, pourvu que ses parents l'aient agréable*.

Qui sont-ils, cette épouse digne de tant d'amour et de confiance, ces enfants dont le père s'émeut de les laisser avec si peu de bien, ces parents par le sang ou par alliance dont les avis sont sollicités ?

Yves de Kerenor avait épousé, probablement dans les toutes premières années du XVII^e siècle, Marguerite du Poirier, fille de Vincent du Poirier, sieur de Kemon et de Françoise Le Meur. Cette famille du Perrier, fieffée à Kermelven en Trémeven, paraît avoir constitué un rameau obscur et passablement besogneux de l'illustre famille du Perrier devenue au début du XV^e siècle, Comtes de Quintin. Vincent du Poirier, à qui sa mère, Jacqueline Rolland, avait transmis la terre de Kemon également en Trémeven, exerçait à l'époque des guerres de la Ligue l'office de

receveur de la baronnie de Coatmen pour le compte du Maréchal de Cossé-Brissac ; ce qui lui valut d'être la cible des soudards du fameux Guy Eder de la Fontenelle qui pillèrent la maison de Kernon où le receveur zélé avait fait transporter les grains de la dîme seigneuriale. Marguerite du Poirier se vit apanagée de la terre de Keroignant (dont la dévolution ne manque pas d'intérêt) ¹ cependant que sa sœur aînée, Françoise du Poirier, hérita la terre de Kernon et la transmit à la famille de Trogoff par son mariage avec Pierre de Trogoff, sieur de Rocumelin. Yves de Kerenor fait allusion une fois dans son mémoire de 1607 à Vincent du Poirier (*le sieur de Kernon mon beau père*) ; à plusieurs reprises il mentionne Pierre de Trogoff (*le sieur de Rocumellen mon beau-frère*) avec lequel il avait été en affaire notamment en 1602, sans doute la vente audit Trogoff de la seigneurie de La Villeneuve en Pommerit-Jaudy, et dont il note que sur les *mil écus employés audit contrat je n'en eus jamais que huit cents et une haquenée valant quelques trente écus tout au plus...*

Quatre enfants au moins, Charles, Christophe, Françoise et Anne, étaient nés de la brève union (une dizaine d'années) de Marguerite du Poirier avec Yves de Kerenor. Ce dernier décédé en 1613, sa veuve convola rapidement avec Guillaume Hamon, sieur de La Haye, veuf lui-même et dont elle eut au moins un fils Claude Hamon, sieur de Kerollivier. Ses secondes noces à nouveau brisées par la mort de son conjoint, Marguerite du Poirier, se retira alors dans son manoir ancestral de Keroignant comme nous le fait connaître un acte du 1er avril 1638. La date de son décès ne nous est pas connue, probablement à un âge avancé, au milieu du XVIIe siècle.

Guillaume Hamon, second mari de Marguerite du Poirier avait été institué tuteur des jeunes Kerenor qu'il avait élevés en même temps que le ou les enfants de son premier lit : cette proximité doit être à l'origine du mariage de Robert Hamon, fils aîné de Guillaume, devenu à la suite de son père sieur de La Haye, avec Anne de Kerenor, fille d'Yves de Kerenor et de Marguerite du Poirier.

Sa vie durant Yves de Kerenor fut entouré, outre de sa femme et de ses enfants, des cercles, proches, de ses frères et sœurs, neveux et nièces et, plus lointain, de ses cousins.

Jean de Kerenor, sieur du Cosquer, René de Kerenor sieur de La Villeneuve, et Jeanne de Kerenor, frères et sœur d'Yves de Kerenor, cadets d'une famille nobliaute dont le chef, leur aîné, avoue sa détresse financière devaient, à

tout le moins, connaître des difficultés similaires voir même aggravées. C'est à Chateaubriand encore qu'il faut laisser le soin de décrire cette situation de la petite noblesse bretonne dans laquelle *les aînés emportaient les deux tiers des biens en vertu de la coutume de Bretagne ; les cadets divisaient entre eux tous un seul tiers de l'héritage paternel*. Ce phénomène se répétant à chaque génération finissait par appauvrir tous les héritiers et singulièrement les cadets *qui arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'un canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours "chevaliers hauts et puissants seigneurs" d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne. On voit dans les anciennes familles nobles une quantité de cadets ; on les suit pendant deux ou trois générations, puis ils disparaissent, redescendus peu à peu à la charue ou absorbés par les classes ouvrières, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus*.

A peine sommes nous mieux renseignés, malgré des années de recherche, sur les destinés des cadets Kerenor. Jean, sieur du Cosquer, cité en 1603 à l'occasion du partage entre lui et ses frères des biens de la succession de leur père et mère, devait mourir assassiné en des circonstances que son aîné, Yves de Kerenor, ne parvint pas lui-même à élucider comme il l'avoue implicitement dans son testament : *déclare aussi ledit testateur qu'il veut et désire qu'il soit fait poursuite, comme elle a ci-devant été par lui commencée, contre ceux qui ont tué défunt Jan de Kerenor, sieur de Coasquer son frère, si être peut*.

René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, auquel le partage de 1603 que nous avons évoqué attribue le lieu et manoir de Cosquer en Kérien, dont son frère Jean ne devait jamais porter que le nom de fief, lui-même n'était sieur de La Villeneuve que par courtoisie, cette seigneurie étant aux mains de son aîné Yves de Kerenor, avait inauguré, jeune encore, la seule carrière qui restait ouverte à un cadet noble : celle des armes et surtout du brigandage. L'époque il faut le reconnaître était extrêmement propice : les trois frères Kerenor atteignent leur vingtième année dans la décennie 1590-1600 marquée par les guerres de la Ligue. Très jeunes donc (22, 23 ans tout au plus) René de Kerenor prend le commandement d'une compagnie de royaux (soldats royalistes) qui, tout comme les ligueurs qu'ils combattent, font surtout ce que l'on appelle poétiquement la guerre de picorée, c'est-à-dire qu'ils pillent les populations civiles. Ainsi en janvier 1597 (très précisément au soir du lundi 20) le capitaine René de Kerenor, sieur de La Villeneuve accompagné de soudards de son acabit pénétrèrent dans le manoir de Kerauffret

(en Maël-Pestivien) *y couchèrent et séjournèrent jusqu'au mardi, environ les dix heures, firent six feux en six cheminées, et brûlèrent force boisages, des pièces de meuble, foulèrent partout le logis et menèrent avec eux force linge et couvertures de lit, outre avoir mangé par leurs chevaux force bleds ; menèrent aussi avec eux froment, blé noir et avoine, et toute la provision et un grand pourceau gras valant 15 livres.*

René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, devait épouser Marguerite de Becmeur, fille de la maison de Locqueltas en Bothoa (aujourd'hui Saint-Nicolas-du-Pelem), d'où trois enfants, Yves, Jean et Suzanne, nés, comme leurs cousins du Helloc'h, dans la première décennie du XVII^e siècle et que leur oncle Yves de Kerenor a donc connu : sans doute même le fils aîné de René de Kerenor fut-il prénommé Yves parce que son oncle du Helloc'h était son parrain.

Tout comme son aîné, René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, a connu sa vie durant une situation financière extrêmement précaire. La ruine et la misère, et leurs corollaires juridiques : la faillite et la saisie, l'ont toujours menacé et il dut avoir souvent recours à des expédients pour assurer la subsistance de sa famille. Un incident est extrêmement révélateur du difficile contexte économique dans lequel se débattait le sieur de La Villeneuve en 1622 : un *sergent* (huissier) vient lui réclamer, au nom d'un créancier la somme de 114 livres, René de Kerenor répond qu'il *n'a ni or ni argent comptant pour satisfaire au paiement de ladite somme* ; qu'à cela ne tienne, le sergent avise dans les étables du manoir du Cosquer quatre *jeunes bœufs et deux vaches* qu'il fait saisir et emmener. René de Kerenor laisse faire mais s'en va quérir deux de ses métayers pour tendre une embuscade au sergent :

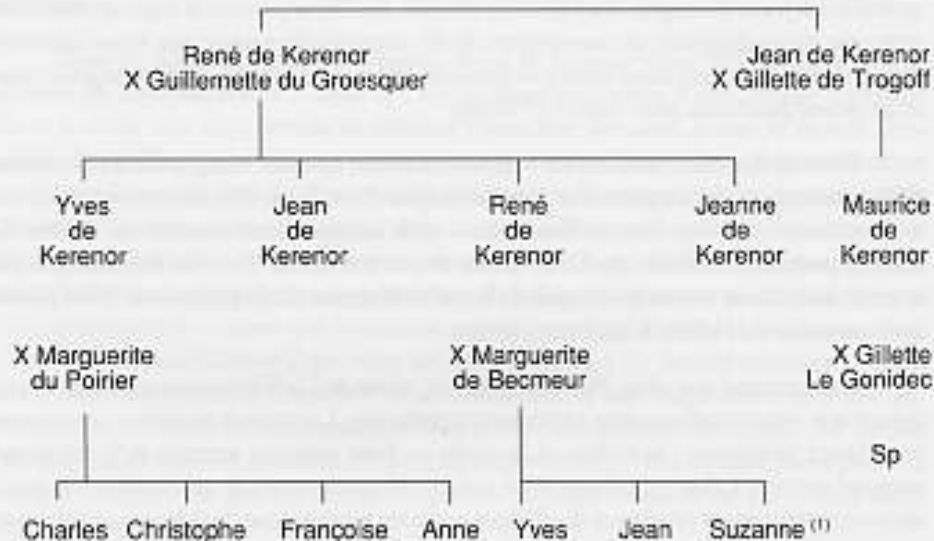
vieille habitude de partisan que l'ancien capitaine pillard n'a pas oubliée, vingt cinq ans après ses exploits à Kerauffret et ailleurs ! Cités encore en 1628 et 1634, on perd ensuite la trace de René de Kerenor et de Marguerite de Becmeur, sieur et Dame de La Villeneuve.

Quant à Jeanne de Kerenor, attestée dans la généalogie dressée en 1668 et donnée pour sœur d'Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h, de Jean de Kerenor, sieur du Cosquer, et de René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, nous croyons pouvoir l'identifier avec Jeanne de Kerenor mariée à Jean Huon, sieur de La Villejouan, avec lequel elle est citée en 1643.

Dans ses papiers domestiques, Yves de Kerenor fait allusion à son *oncle du Groasquer* (probablement Jean, sieur du Groasquer et de Bossant, marié à Aliette de Penhoët) ; et son testament désigne expressément *Jan Groasquer sieur audit lieu et de Bosan* comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, il peut s'agir d'autre Jean du Groasquer fils de Jean ci-dessus cité et donc le cousin germain d'Yves de Kerenor, en même temps que *Messire Ollivier de Quelain, sieur de Saint-Bii*, le cousin germain de René de Kerenor, père du testateur et *Robert Le Borgne sieur de Querfalaix* lequel avait épousé, en 1612, Marie de Trogoff, nièce de Marguerite du Poirier. Il faut encore ajouter *Jaques du Poirier, sieur de Keruel*, désigné par Yves de Kerenor comme son cousin et plus probablement celui de Marguerite du Poirier, et avec Maurice de Kerenor, sieur de Kerdavidon, que ses très mauvaises affaires financières (lui aussi !) devait amener à résigner tous ses biens en faveur de Charles de Kerenor, fils aîné d'Yves et de Marguerite du Poirier (1632), nous aurons fini le tour de la proche parentèle de notre personnage.

La famille de Kerenor de 1590 à 1610

(tableau généalogique simplifié)



⁽¹⁾ De Suzanne de Kerenor en son second mariage avec Hélié Geffrain issu :

- Marc Geffrain X (1669) Mathurine Hamon ; d'où :
- Mathurine Geffrain X (1688) François Merien ; d'où :
- Alain Merien X (1716) Marie Mahé ; d'où :
- Pierre Merien X (1756) Anne Le Moign ; d'où :
- Guillaume Merien X (1794) Marie-Anne Le Faucheur ; d'où :
- Pierre Merien X (1822) Anne Le Moign ; d'où :
- Yves Merien X (1860) Catherine Le Doucen ; d'où :
- François Merrien X (1889) Marie Courieu ; d'où :
- Marie-Augustine Merien X (1931) Yves Bourges ; d'où :
- René Bourges X (1953) Denise Gaucher ; d'où :
- André-Yves Bourges.

1. À l'origine Keroignant, ou Keroignan, ou encore Kerognan en Le Fauët était aux mains de la famille Rolland également Sieurs de La Villebasse en Pludual et de Kernon en Tremeven.

Cette famille Rolland est connue depuis Guillaume, sieur de La Villebasse dont les prédécesseurs étaient *gens portables* (roturiers) et qu'une alliance vers 1480 avec Isabeau Pouences agréa à la noblesse.

En 1585, François Rolland, sieur de La Villebasse, Keroignant vendit à son parent Vincent du Poirier, sieur de Kernon *les lieu noble et manoir de Keroignant*. Par Marguerite du Poirier, Keroignant passa aux Kerenor puis à la fin du XVII^e siècle, aux Berthelot leurs héritiers.

Nous avons raconté comment, au milieu du XVIII^e siècle la famille Boizard que Mme de Coatando, née Berthelot, avait installé en qualité de métayer de Keroignant fut accusée par M. Terrien de Walouze, époux d'une Kerenor, d'avoir spolié sa femme de cette terre noble et seigneuriale (voir Pays d'Argoat n°2 pp 9-10). La famille Boizard demeure aujourd'hui encore (1988) à Keroignan — orthographe PTT — en Le Fauët.

D. Quelques aspects du quotidien chez Yves de Kerenor

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner avec le très expert connaisseur des mœurs nobiliaires bretonnes au XVIII^e siècle, Jean Meyer, combien celles-ci étaient brutales et comment la violence présidait souvent à cette époque aux rapports entre les membres de la noblesse, parfois même entre parents². Jeannine Grimault dans son très bel article sur les déchirements d'une famille de nobliaux de Maël-Pestivien, véritables Atrides d'un siècle réputé cependant celui des Lumières, nous en a donné la spectaculaire illustration³.

Mais la violence nobiliaire, et la criminalité qu'elle engendre, a connu d'autres époques de fort développement. Sans doute même chercherait-on en vain les moments privilégiés où les mœurs se fussent trouvées adoucies par quelque facteur de paix sociale : car la prospérité ne dicte que rarement à celui qui en jouit un comportement d'égalité dans l'humeur et d'attention aux autres ; et suscite le plus souvent, chez celui qui n'en bénéficie pas, l'envie ou la rancœur.

En tout état de cause, la période qui s'étend des guerres de la Ligue (fin XVI^e siècle) aux événements de 1675 est un temps où règne, encadrée par deux accès de fièvre, une maladie de violence endémique à laquelle contribue largement la noblesse⁴. Et lorsqu'il s'agit de conflits strictement intra-nobiliaires la considérable, surtout en ce qui concerne les signes extérieurs de sa prééminence socio-politique.

Dans le même temps cette violence, marque d'un comportement primitif où le fait prime le droit, s'accompagne souvent de toute une démarche procédurière, extrêmement «moderne» donc extrêmement complexe, avec plainte, enquête, jugement, appel, expertise, contre-enquête, etc, démarche procédurière qui, d'ailleurs, est la caractéristique de la plupart des rapports socio-économiques de l'époque et point seulement de ceux que la violence et la criminalité ont souligné de leur point d'orgue. Grâce soient rendues à l'esprit de chicane de nos aïeux qui remplit de

dossiers innombrables les archives dont l'historien fait son miel !!

Enfin, il y a les hommes : parler de brutalité des mœurs dans la société bretonne rurale d'Ancien Régime et des comportements spécifiques de la petite noblesse, tout cela, même passé au crible de l'analyse socio-économique la plus pertinente, parle moins à l'esprit que de camper les portraits de ceux par qui la violence arrive, quelqu'en soit le motif et surtout quand celui-ci nous échappe. Car la violence, si elle n'est pas seulement que gratuite, n'est pas pour autant strictement «intéressée» : elle obéit à de multiples inductions dont la meilleure analyse des causes générales ne saurait rendre compte aujourd'hui extrêmement futile revêtait à l'époque, en particulier aux yeux d'une petite noblesse rurale de plus en plus dépourvue de puissance économique, une importance symbolique.

Les ruines du manoir de Kerbastard en Lanrivain, rien moins qu'altières, ne font pas connaître aux curieux d'histoire locale que la famille qui habitait ces lieux au XVII^e siècle fut en son temps l'une des plus puissantes de la petite région concernée, entre Bourbriac et Rostrenen, et aussi l'une des plus redoutées. Redoutés surtout les chefs de famille qui s'y sont succédé depuis la fin du XVI^e siècle jusque vers 1675 et qui, semble-t-il, faisaient régner sur les environs immédiats de leur demeure et sur les populations un véritable climat de terreur. Les traditions locales l'attestent : le maître exigeait, à l'instar de nombreux autres seigneurs de fief⁵, que fussent essorillés les chats et surtout coupés les chiens de leurs vassaux ; à telle enseigne que, voici quelques années encore, une bonne vieille originaire de Magoar s'adressait en français à mon chien mâle et entier, et à lui seul, en cette langue car c'était celle des possesseurs de tels animaux trois siècles auparavant. On raconte aussi qu'un quidam, coupable d'avoir tué un des chiens du maître en représailles d'avoir vu le sien, non coupé, abattu par les gens du château, fut contraint de se cacher plusieurs mois dans une manière de grotte aménagée à mi-hauteur d'un puits au village de ??? en Kerien.

2 Voir Pays d'Argoat n°2, p. 8-10. La citation que nous avons faite de Jean Meyer est hélas défigurée par une coquille et l'article lui-même victime d'une mise en page désastreuse.

3 Voir Pays d'Argoat n°9, p. 25-35 ; n°10, p. 28- 36 et n°11, p. 5-19.

4 Voir pour la période 1600-1650 et à l'échelon de la seule paroisse de Bothoa l'article de Mme Ch.Plessix-Buisset intitulé «Criminalité et société rurale en Bretagne au XVIIIe siècle», dans les Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (tome LIX, p. 5-51, 1982), violence paraît inversement proportionnelle au prétexte de la querelle. Il faut dire néanmoins «paraît» car, en réalité, ce qui nous semble

5 Voir par exemple Archives départementales des Côtes-du-Nord, 1.E.247.

Au-delà de la tradition populaire qui place ces événements à l'époque où fut détruit le manoir, l'histoire nous enseigne que les insurgés de 1675 pillèrent effectivement Kerbastard et que le maître des lieux, en l'occurrence Rolland Loz, baron de Beaulieu, n'avait, aux dires des assaillants eux-mêmes, *osé paraître pour les opposer : même qu'il avait bien fait de s'esquiver parce que, s'ils l'y eussent trouvé, ils lui auraient cassé la tête à l'instant.*⁶

Ce Rolland Loz était lui-même le petit-fils et l'héritier de Charles-Paul de Seillons, personnage violent, chicanier et retors. Retors comme le constatent des lettres patentes de 1672 qui qualifient nuls, frauduleux et extorqués des actes et déclarations que Charles-Paul de Seillons avait obtenus de plusieurs de ses tenanciers et vassaux ; chicanier car toute son existence est jalonnée de procès, notamment avec le comte de Quintin à cause des droits que Charles-Paul de Seillons s'était arrogé au détriment de celui-ci et qu'il ne céda en retour qu'après avoir été trois fois condamné par le Parlement de Bretagne ; violent et surtout instigateur de violence comme le fait connaître en 1640 un de ses malheureux adversaires en justice contre lequel Charles-Paul de Seillons *avait envoyé nombre de fatalistes et de coupe-jarrets pour cuider et assassiner en pleine foire le suppliant*⁷. Ainsi que l'écrit un commentateur tardif de la vie et des actions de Charles-Paul de Seillons, *s'il avait les qualités nécessaires pour diriger ses affaires, ce que*

démontrent amplement sa politique matrimoniale et les achats successifs des seigneuries de Kerguillio en Lanrivain (1633), de Beaucours en Bothoa⁸ (1653) de Kergontrary en Plounévez-Quitin (1658) qui le «positionnent», comme on dit aujourd'hui, l'un des tout premiers seigneurs locaux, il n'avait pas toujours la modération en partage⁹.

Que le lecteur qui nous fait l'honneur de nous suivre dans cette ultime partie de l'étude consacrée à Yves de Kerenor nous pardonne ces arabesques : leur utilité va lui être promptement démontrée.

Méfiance, intrigues et violences constituent donc le background de l'existence d'Yves de Kerenor. En introduction nous évoquons la pièce composée par l'abbé Loyer et le meurtre possiblement perpétré sur René de Kerenor sieur du Helloc'h, le père d'Yves, en 1592. Nous avons vu ensuite que les deux frères d'Yves de Kerenor, Jean et René, avaient été eux aussi confrontés, victimes et/ou acteurs, à la violence : assassinat mortel, pillage, agression et voie de fait.

Quant à Yves de Kerenor lui-même, ses prétentions (justifiées semble-t-il) à être reconnu le premier prééminencier en l'église de Kerien l'ont fait entrer en conflit dès 1610 avec de nombreux habitants de cette trêve¹⁰ qui lui contestaient son droit.

6 Rapporté par Y. Garlan et Cl. Nières dans leur ouvrage sur la «Révolte des Bonnets Rouges» d'après les procès-verbaux de l'époque.

7 Ch. Plessix-Buisset : .fatalistes désignent ici les «agents du destin» (fatum en latin) en l'occurrence les gens de la cabale de Charles-Paul de Seillons, que celui-ci avait chargé d'assassiner le sieur de Lopuen à la foire de Saint-Nicolas-du-Pélem.

8 Le chef-lieu de l'ancienne paroisse de Bothoa n'est plus aujourd'hui qu'un simple hameau de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

9 Abbé Audo : notes sur l'ancienne paroisse de Bothoa dans «Annuaire des Côtes-du-Nord».

10 Kérien — comme Canihuel, Lanrivain et Sainte-Tréphine — était une trêve, paroisse dépendante d'une «paroisse mère» en l'occurrence de Bothoa. Les habitants d'une trêve sont appelés tréviens.

L'affaire fut plaidée et la procédure n'était toujours pas éteinte en 1613 à l'époque du décès d'Yves de Kerenor ; dans le même temps, on assistait rapidement sur le terrain à une escalade de la violence - ais la réalité de l'opposition de certains habitants de Kerien ne doit pas être interprétée comme une protestation «démocratique» contre des prétentions nobiliaires jugées excessives : le principal «meneur», en l'occurrence une femme : Demoiselle Catherine de La Bourdonnaye, appartient lui aussi à la noblesse. Bien plus, derrière les agissements des tréviens se profile l'ombre du seigneur de Kerbastard dont bon nombre étaient les vassaux. Et ce personnage n'était autre que René de Seillons, père de Charles-Paul dont nous avons résumé les exploits, et tout aussi inquiétant.

Originaire d'Anjou où il possédait la terre de Viré dont il se qualifiait baron, René de Seillons était un de ces aventuriers de haut vol que les troubles de la Ligue avaient attiré en Bretagne : on le trouve cité en 1595 en qualité de guidon de la compagnie de 50 hommes d'armes que commandait René de Rieux, seigneur de Sourdeac, pour le compte du roi Henri IV. Son mariage avec Marie de Keraldanet devait le fixer définitivement dans notre région : c'est à Kerbastard qu'il s'établit et que devait décéder sa veuve en 1622¹¹. Et c'est à cause de ce fief que le sieur et la dame de Viré prétendaient au droit exclusif de tombe et prééminence en l'église de Kerien contre Yves de Kerenor qui disait que lui-même et ses prédécesseurs ont joui paisiblement de tout temps immémorial à cause de la seigneurie du Cosquer de ce même droit exclusif.

En fait, les prééminences de la famille de Kerenor dans l'église de Kerien s'étaient trouvées fort dégradées de l'avis même d'Yves de Kerenor par l'injure du temps et l'insolence des soldats au cours des dernières guerres. Comme ce fut le cas en plusieurs localités, les bandes armées avaient converti les lieux sacrés en corps de garde : ainsi à Bourbriac un procès-verbal de 1604 constate que les écus d'armoiries peints en divers endroits de l'église avaient été gâtés et noircis par la fumée et feu y fait par les gens de guerre¹²

Bref, ce qu'il faut bien appeler de la négligence de la part des seigneurs du Helloc'h avait largement contribué à favoriser l'usurpation de leurs droits par ceux de Kerbastard. Résolu à y mettre bon ordre Yves de Kerenor avait employé les grands moyens *et fait charroyer et décharger au cimetière de l'église de la paroisse de Quérien... cinq charretées de pierre...pour réédifier certaines tombes prétendues lui appartenir en ladite église.* C'est là que la

Demoiselle de la Bourdonnaye et de nombreux autres habitants de Kérien avaient montré une nouvelle fois leur opposition à ce projet en capturant les cinq charretées en question par force et violence publique et à cette occasion avait battu un sien laquais [un domestique d'Yves de Kerenor] et lui ravi sa bourse.

En même temps la procédure suivait son cours, au premier chef devant les juges de la sénéchaussée de Guingamp et dans un contexte où toute sérénité semble exclue. Laissons la plume à Yves de Kerenor :

«Suzanne Bernard dit à Dom Henry, le samedi... 30 octobre (1610), que Jeanne Quintin lui avait dit avoir ouï ledit Viré dire (en jurant Dieu) qu'il me tuerait et que ce qui lui fit s'en aller dudit Guingamp ledit jour de lundi (25 octobre 1610) sans attendre l'assignation, ainsi qu'il avait dit au commissaire, c'était qu'il ne pouvait commander son courage et qu'au premier lieu qui m'eut trouvé, qu'il m'eut tué ou qu'il le ferait faire.»

Une note plus laconique laisse à supposer que le baron de Viré tenta de mettre ses menaces à exécution : «En effet, le 13 octobre 1611, il fut au Helloc'h.»

A moins qu'il ne s'agisse d'une tentative de mettre un terme, par la négociation, à une affaire très envenimée, auquel cas cette marque de bonne volonté serait restée sans effet, car Yves de Kerenor signale qu'il fut l'objet de nouvelles menaces le dimanche 14 octobre 1612.

Au début de l'année 1613, Yves de Kerenor est à Rennes. Ce n'est point la première fois qu'il se déplace à ce qui n'est pas la «capitale» de la Bretagne mais abrite le prestigieux Parlement de la Province ; il signale en effet : «Un voyage que je fis à Rennes au commencement du mois d'avril 1605.» Ces déplacements ont pour objet d'assister aux séances où sont plaidés les multiples procès dans lesquels Yves de Kerenor fut toute sa vie engagé et dont la plupart étaient encore pendants quand il décéda cette même année 1613.

Ainsi en était-il de sa «grande» affaire au sujet de ses prééminences en l'église de Kérien dont il n'eut sans doute pas la satisfaction de connaître le dénouement.

Une autre procédure d'importance, qui paraît avoir occupé Yves de Kerenor de 1602 jusqu'à 1606, est consécutive à l'*appropriement* en cette année 1602 de la terre du Botguez en KERIEN

qu'Yves de Kerenor avait acquise de la famille Le Coniac. Cette opération d'*appropriement*, typique de la féodalité bretonne, obligeait l'impétrant à faire en sorte que fussent *vidées... toutes oppositions* à sa prise de possessions et à l'engagement de ses vassaux et tenanciers à son égard.

C'est-à-dire, en clair, à lever l'ensemble des charges dont le bien concerné pouvait avoir été grevé. Tout ceci coûtait de l'argent bien sûr et surtout obligeait à une dépense d'énergie procédurière dont quelques problèmes contemporains de levées d'hypothèques ou de gages ne donnent qu'une faible idée. Ajoutons à cela que les mœurs judiciaires de l'époque revêtaient un caractère vénal très marqué et voyaient s'épanouir la pratique des *épices* et des menus cadeaux : à maître Jean Le Goff de Guingamp, qui détient, induement d'ailleurs, des actes appartenant en propre à Yves de Kerenor, celui-ci doit offrir un *chapeau* et une autre fois un *bas de soie* (sic).

A l'opposé de tout ce que nous avons vu, l'espace mental d'Yves de Kerenor est également occupé de «nourritures spirituelles». La religion au premier chef, une religion toute marquée par les crises du XVI^e siècle et qui arrache à notre personnage ce cri du cœur à propos de ses enfants, que ceux qui en auront la charge après sa mort, et d'abord sa femme, devront les «entretenir aux bonnes et honnêtes études sous le respect et crainte de Dieu et ne les associer à gens de la Religion Prétendue¹³ surtout.»

Une religion où l'on fait encore des vœux pour parvenir à ce que soit exaucée sa prière, et dont on pense pouvoir se délier par des libéralités :

«J'avais fait vœu d'aller en voyage à Notre-Dame-du-Folgoët auquel n'ai pu aller jusqu'à présent, pourquoi je prie qu'on y envoie exprès pour moi et qu'on lui porte six écus. J'avais aussi fait vœu d'aller à Saint-Sébastien près Gourin vous suppliant d'y envoyer et y donner un écu.»

Une religion où l'argent est encore présent par les donations : dans le cas d'Yves de Kerenor, un demi-écu à Notre-Dame de Grâces, autant à Notre-Dame d'Avaugour ainsi qu'à Notre-Dame de Bulat et Saint-Nicolas-du-Pélem ; un quart d'écu à chacune des chapelles de Bourbriac, un écu à l'église paroissiale de Bourbriac et à l'église tréviale de Kerien, *une chasuble de velours noir*.

Une religion où l'on fait acte de piété en comptant parmi ses commensaux et, pour tout dire parmi ses domestiques, un certain nombre de prêtres, auxquels on donne les moyens de vivre par la fondation de *chapellenies*. A cette catégorie appartenait certainement Dom Henry Coatantiec (déjà cité) originaire dudit lieu en Kerien, à deux pas du manoir de Lasalle-Kerlégan institué l'un des trois desservants d'une fondation de la famille de Kerenor dans la chapelle Notre-Dame de Grâces.

A côté des secours de la religion, existent ceux qu'une bonne bibliothèque peut offrir aux âmes élevées. Hélas nous ne disposons pas d'un inventaire des livres d'Yves de Kerenor mais de quelques indications fragmentaires.

L'actualité d'abord et l'histoire paraissent avoir mobilisé la curiosité intellectuelle de notre personnage qui lisait les «journaux» de l'époque en l'occurrence : *Le Mercure français* et *La Gazette française*. Le pamphlet est représenté par *l'Anti-Coton* et *La Réponse à l'Anti-Coton*¹⁴. On note aussi l'histoire des troubles du règne de Henri III et du règne de Henri IV ainsi que l'ouvrage de Florimond de Rémond sur *La naissance et la décadence de l'hérésie de ce siècle*.

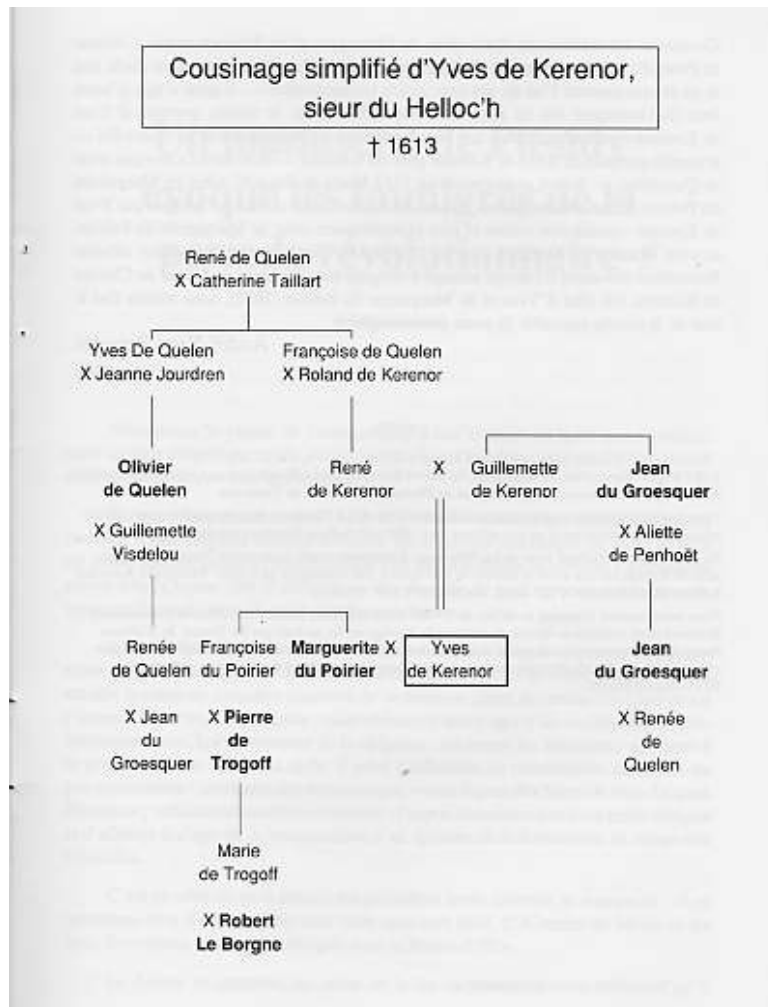
La religion est représentée par les *Tableaux sacrés*

La poésie, elle-même n'est pas absente : on trouve le *Printemps d'hiver* et les *Fleurs de Bien-Dire*.

Mais c'est sous l'aspect d'un homme de plume que la personnalité intellectuelle d'Yves de Kerenor transparaît le mieux. Plutôt archiviste et compilateur d'ailleurs que véritable créateur, sa calligraphie même trahit l'homme de cabinet, plus à l'aise à dresser le catalogue des titres de sa maison qu'à courir à cheval la campagne bretonne meurtrie par les guerres civiles comme on l'a vu pour son frère cadet, René.

Sans doute l'auteur de ces lignes a-t-il plus emprunté aux gènes de ce lointain «tonton» qu'à ceux de René de Kerenor bretteur redoutable dont il est le descendant.

A Yves de Kerenor, personnage sans doute moins romanesque (sinon romantique) que ne l'avait imaginé l'abbé Loyer, nous devons ce témoignage.



Ce Texte est la compilation des articles de André-Yves

BOURGES parus dans PAYS D'Argoat N°9 à 14

11 Sur la dévolution de la seigneurie de Kerbastard, voir Pays d'Argoat n°4, p. 12.

12 Extrait des Archives de La Rivière rapporté par S. Ropartz dans son ouvrage sur Guingamp tome II p. 109-110, note (3), 1859.

13 La Religion Prétendue [Réformée] : il s'agit du protestantisme.

14 Le père Coton était le confesseur du roi Henri IV après que celui-ci se fut fait catholique. Son nom est à l'origine du juron royal Jarnicoton (pour je renie Coton) à la place de Jarniedieu.

